

R E P U B L I Q U E D U C A M E R O U N
PAIX - TRAVAIL - PATRIE



PROJET DE LOI DE FINANCES
POUR L'EXERCICE 2023

PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

CHAPITRE 41

**MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE
SOCIALE**

VERSION FRANCAISE

SOMMAIRE

NOTE EXPLICATIVE	5
-------------------------	----------

PREMIERE PARTIE:SYNTHESE DE LA STRATEGIE **7**

1.	PRESENTATION DES PRIORITES NATIONALES	9
2.	PRESENTATION DU DOMAINE D'INTERVENTION DU MINISTERE	9
3.	PERFORMANCES ANTERIEURES ET PERSPECTIVES	10
3.1.	BILAN TECHNIQUE	10
3.2.	BILAN FINANCIER	28
3.3.	PERSPECTIVES	42
4.	PRESENTATION DE L'OBJECTIF STRATEGIQUE	43
5.	PRESENTATION DU CADRE STRATEGIQUE ET INSTITUTIONNEL DES PROGRAMMES	46

DEUXIEME PARTIE:CONTENU DES PROGRAMMES **55**

6.	PROGRAMME 017: PROMOTION DE LA SECURITE SOCIALE POUR TOUS	59
6.1.	PRÉSENTATION DU PROGRAMME	61
6.2.	STRATÉGIE PROGRAMME	63
6.3.	PRÉSENTATION DES ACTIONS	63
6.4.	PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTIONS	71
7.	PROGRAMME 018: PROMOTION DU TRAVAIL DECENT	73
7.1.	PRÉSENTATION DU PROGRAMME	75
7.2.	STRATÉGIE PROGRAMME	77
7.3.	PRÉSENTATION DES ACTIONS	77
7.4.	PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTIONS	86
8.	PROGRAMME 159: GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU SOUS SECTEUR TRAVAIL ET SECURITE SOCIALE	87
8.1.	PRÉSENTATION DU PROGRAMME	89
8.2.	STRATÉGIE PROGRAMME	91

8.3.	PRÉSENTATION DES ACTIONS	92
8.4.	PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTIONS	108

NOTE EXPLICATIVE

Le 23 août 2022, le Président de la République a signé la circulaire n°001 relative à la préparation du budget pour l'exercice 2023. Ce texte marque officiellement le début des activités devant aboutir à l'adoption et à la promulgation de la loi des finances de la République du Cameroun pour le prochain exercice, tout en fixant les grandes orientations.

Il convient de rappeler que dans le but de s'arrimer aux directives du cadre harmonisé de gestion des finances publiques de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEMAC), le Cameroun s'était doté de deux importantes lois : la loi n°2018/011 du 11 juillet 2018 portant Code de Transparence et de Bonne Gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun et la loi N°2018/012 du 12 juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat et des autres entités.

Ces deux textes ont défini un cadre rénové du système financier, budgétaire et comptable de l'État. Ils ont introduit des innovations majeures telles que : l'institutionnalisation du cadrage macro-budgétaire, la mise en place des dotations pour les organes constitutionnels, le renforcement de la portée de la gestion en Autorisation d'Engagement et en Crédit de Paiement, la fongibilité totale des crédits au sein des programmes. La loi portant Régime Financier de l'Etat a ainsi accordé une grande importance à la gestion par programme et au suivi de la performance qui l'accompagne, en consacrant la fonction de responsable de programmes. Cette dernière bénéficie d'attributions fortes en matière de définition et de suivi du cadre de performance du programme ainsi que de gestion des crédits.

Elaborés comme des annexes à la loi de finances initiale, « Les projets de performance annuels... présentent pour chaque programme, les objectifs poursuivis et les résultats attendus, mesurés au moyen d'indicateurs d'activités et de résultats. Ils sont produits par les responsables de programmes sous l'autorité des chefs de départements ministériels ou assimilés ».

En application des dispositions du décret n°2019/281 du 31 mai 2019 fixant le calendrier budgétaire de l'Etat, et en tant qu'instrument de plaidoyer, le PPA 2023 du MINTSS mettra en exergue dans une logique de cohérence sectorielle et soutenue par des objectifs centrés sur la recherche de la performance, l'évaluation de l'exécution des lois de finances de l'année précédente et de l'année en cours, mais aussi les perspectives d'évolution à moyen termes.

Comme pour les années précédentes, le Projet de Performance des Administrations du MINTSS comprend trois principales articulations :

La première partie est la synthèse de la stratégie. Elle met en exergue la contribution attendue des Administrations à travers les stratégies développées par le gouvernement, notamment la SND30, présente le domaine d'intervention, revient sur les performances antérieures et projette les perspectives. Elle s'achève par la détermination de l'objectif stratégique et la déclinaison du cadre logique ;

La deuxième partie relative au contenu des programmes présente à tour de rôle les programmes et leurs actions, leurs objectifs, indicateurs et cibles, les stratégies de mise en œuvre et les coûts de réalisation ;

La troisième partie comporte le tableau de budgétisation détaillé en autorisations

d'engagement et crédits de paiement.

PREMIERE PARTIE
SYNTHESE DE LA STRATEGIE

■ 1. PRESENTATION DES PRIORITES NATIONALES

La vision du Chef de l'Etat pour le développement du Cameroun est d'en faire un pays émergent à l'horizon 2035. La Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 (SND 30) qui s'appuie sur les bases et les conclusions de la mise en œuvre du Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE) opérationnalise cette vision tout en mettant le Cameroun en conformité avec ses engagements internationaux en matière d'emploi, de travail et de sécurité sociale.

A cet effet, la responsabilité du Sous-secteur est de contribuer non seulement à l'amélioration de la protection des travailleurs, de la protection des postes de travail mais aussi à la mise en place d'une sécurité sociale de qualité pour tous. Pour ce faire, le Sous-secteur Travail et Sécurité Sociale ambitionne de:

- promouvoir une sécurité sociale de qualité pour tous ;
- promouvoir le travail décent dans tous les secteurs d'activité ;
- améliorer la coordination des services et assurer la mise en œuvre des programmes

■ 2. PRESENTATION DU DOMAINE D'INTERVENTION DU MINISTERE

Conformément aux dispositions des décrets n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, n°2012/558 du 26 novembre 2012 portant organisation du Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale et n°2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement, le Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale est chargé de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'évaluation de la politique et des programmes du Gouvernement dans les domaines des relations professionnelles, du statut des travailleurs et de la sécurité sociale.

A ce titre, il est responsable :

- du contrôle de l'application du Code du Travail et des conventions internationales, ratifiées par le Cameroun, ayant trait au travail ;
- de l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de prévoyance et de sécurité sociale ;
- de la liaison entre le Gouvernement et les organisations syndicales et patronales ;
- de la liaison avec les institutions du système des Nations Unies et de l'Union Africaine spécialisées dans le domaine du Travail en relation avec le Ministère des Relations Extérieures ;
- de la liaison entre le Gouvernement et l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et les organismes internationaux relevant de son secteur de compétence en liaison avec le Ministère des Relations Extérieures.

Par ailleurs, il assure la tutelle technique de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS) et des organismes publics ou parapublics relevant de son secteur.

En outre, il dispose d'un organisme rattaché : l'Observatoire National du Travail (ONT) dont il assure la présidence du Comité d'orientation.

Le sous-secteur Travail et Sécurité Sociale s'inscrit dans les axes 2.4 et 3.6 ; et le pilier 4.5.1 de la SND30.

S'agissant des fonctions, le Décret N°2019/3187/PM du 09 septembre 2019 fixant le cadre général de présentation de la nomenclature budgétaire de l'Etat assigne à ce sous-secteur la fonction principale :

Protection Sociale

La fonction principale « Protection Sociale » comprend deux fonctions secondaires à savoir :

1080. R-D dans le domaine de la protection sociale (SC) ;

1090. Protection sociale N.C.A(SC).

■ 3. PERFORMANCES ANTERIEURES ET PERSPECTIVES

La mise en œuvre de la politique du Gouvernement dans le domaine du Travail et de la Sécurité Sociale ces deux (02) dernières années en rapport avec l'objectif stratégique du Ministère du Travail et de la sécurité Sociale s'est articulée autour des principaux programmes ci-après :

Promotion de la Sécurité Sociale pour le plus grand nombre ;

Amélioration de la protection du travail ;

Gouvernance et appui institutionnel du Sous-secteur Travail et Sécurité Sociale.

■ 3.1. BILAN TECHNIQUE

EXERCICE 2021

Pour l'exercice 2021, il sera présenté le bilan technique des programmes et celui des actions.

BILAN TECHNIQUE DES PROGRAMMES

PROGRAMMES	OBJECTIFS	INDICATEURS	ANNEE 2021	
			Cible	Réalisé
541 : Promotion de la sécurité sociale pour tous	Améliorer la couverture de sécurité sociale au Cameroun	Proportion de la population active intégrée dans le système de sécurité sociale en vigueur	22,8	22,8
542 : Amélioration de la protection du travail	Améliorer la protection et la sécurité sociales des travailleurs	Proportion des travailleurs dont les entreprises appliquent les principes du travail décent	24,0	24,5

543 : Gouvernance et appui institutionnel du Sous-secteur Travail et Sécurité Sociale	Améliorer la coordination des services et assurer la bonne mise en œuvre des programmes du Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale	Taux de réalisation des activités budgétisées au sein du MINTSS	97	100
--	---	---	----	-----

BILAN TECHNIQUE DES ACTIONS

541 : Promotion de la sécurité sociale pour tous				
ACTIONS	OBJECTIFS	INDICATEURS	ANNEE 2021	
			Cible	Réalisé
Renforcement du système de sécurité sociale	Améliorer la qualité des prestations sociales offertes	Proportion des ratios prudentiels(individus) de la CIPRES réalisés par les organismes de sécurité sociale opérant au Cameroun	87	88
Elargissement de la sécurité sociale vers les nouveaux champs personnels et matériels en marge du système existant	Intégrer les couches socio-professionnelles non encore prises en compte dans l'actuel système de sécurité sociale	Proportion de personnes des couches socio professionnelles intégrées dans le système de sécurité sociale en vigueur	12,5	12,7
542 : Amélioration de la protection du travail				
ACTIONS	OBJECTIFS	INDICATEURS	ANNEE 2021	
			Cible	Réalisé

Promotion des principes de santé, de sécurité et de bien-être en milieu de travail	Améliorer le dispositif des principes de santé, de sécurité et de bien-être en milieu de travail	Proportion d'entreprises assujetties ayant un CHS installés et fonctionnels	27	26
Amélioration de la protection du travail et du maintien de la paix sociale	Assurer le respect des obligations et des droits fondamentaux au travail	Nombre de visites d'inspection du Travail	5550	6 254
Promotion et mise en œuvre des normes, des principes et droits fondamentaux au travail	Promouvoir et faire appliquer les engagements internationaux et la législation du Cameroun en matière de travail	Proportion des conventions de l'OIT intégrées dans la législation nationale	26,84	26,84
543 : Gouvernance et appui institutionnel du sous-secteur travail et sécurité sociale				
ACTIONS	OBJECTIFS	INDICATEURS	ANNEE 2021	
			Cible	Réalisé
Coordination et suivi des activités des Services du Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale	Assurer le bon fonctionnement de toutes les structures du Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale	Pourcentage d'activités mise en œuvre dans les délais	85	84,6

SYNTHESE DE LA STRATEGIE

PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

Etudes stratégiques et planification de la Sécurité Sociale	Rationaliser les interventions du ministère	Note globale du MINTSS obtenue à l'issue de l'évaluation du CDMT	95	87,5
Gestion financière et budgétaire au Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale	Assurer une bonne exécution financière des programmes au MINTSS	Taux d'exécution financière des activités programmés	86	89,46
Renforcement du système d'information statistique au Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale	Mettre en place un dispositif de suivi et d'évaluation des interventions du sous-secteur	Taux de disponibilité des statistiques clés	55	54
Amélioration du cadre du travail au Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale	Accroître le rendement du personnel	Proportion des dossiers traités dans les délais réglementaires	83	81,5
Développement des Ressources Humaines du sous-secteur Travail et Sécurité Sociale	Améliorer la performance du personnel	Pourcentage de rejets des traitements de dossier effectués	40	42,5
Développement des TIC au Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale	Améliorer le traitement et les échanges d'informations entre les services	Taux de mise en œuvre du schéma directeur informatique	75	78

Contrôle et audit interne au Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale	Améliorer le fonctionnement et la performance des services au Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale	Nombre d'irrégularités relevées par mission d'inspection	6	6
Conseil juridique au Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale	Assurer la conformité des actes et la défense du département ministériel	Pourcentage de procès gagnés	93	20
Communication et relation publique au ministère du travail et de la Sécurité Sociale	Améliorer la communication interne et externe des actions menées	Taux de médiatisation des événements du MINTSS	100	100
Gestion des ressources documentaires au ministère du travail et de la sécurité sociale	Assurer la gestion et la conservation des ressources documentaires	Pourcentage des demandes satisfaites	83	80

EXERCICE 2022 A MI PARCOURS

Les tableaux ci-après donnent les résultats obtenus à mi-parcours au cours de l'exercice 2022 :

3.1.4.1 BILAN TECHNIQUE DES PROGRAMMES

PROGRAMMES	OBJECTIFS	INDICATEURS	ANNEE 2022	
			Cible	Réalisé
Promotion de la sécurité sociale pour le plus grand nombre	Améliorer la couverture et le fonctionnement du système de sécurité sociale en vigueur au Cameroun	Proportion de la population active occupée couverte pour au moins trois (03) risques	22 ,7	22

Renforcement de la protection du travail	Promouvoir le respect des droits et obligations des parties prenantes au Travail	Proportion des travailleurs dont les employeurs appliquent totalement les principes du travail décent	24,5	13
		Proportion des entreprises appliquant les principes du travail décent	15	8
Gouvernance et appui institutionnel du sous-secteur travail et sécurité sociale	Assurer la mise en œuvre optimale des Programmes du Ministère	Taux de réalisation des activités budgétisés au sein du MINTSS	94	50

3.1.4.2 BILAN TECHNIQUE DES ACTIONS

017 : Promotion de la sécurité sociale pour le grand nombre				
ACTIONS	OBJECTIFS	INDICATEURS	ANNEE 2022	
			Cible	Réalisé
Renforcement du système de sécurité sociale des travailleurs	Améliorer le niveau et la qualité des prestations sociales des travailleurs	Proportion des ratios prudentiels de la CIPRES réalisés par les organismes de sécurité sociale opérant au Cameroun	87	86

Elargissement de la Sécurité Sociale aux champs personnel en marge du système existant	Intégrer progressivement les couches sociales jusque-là en marge du système & Stimuler les demandes du secteur informel en sécurité sociale	Proportion des personnes des couches socioprofessionnel les nouvellement intégrées dans le système de sécurité sociale en vigueur	12,7%	12,7
Elargissement de la Sécurité Sociale aux champs matériel en marge du système existant	Elargir le panier des risques sociaux actuellement couverts par la sécurité sociale au Cameroun	Nombre de prestations offertes par l'assurance volontaire	5%	4,5
		Proportion des mutuelles de sécurité sociale couvrant au moins trois (03) risques	55%	48
018 : Amélioration de la protection du travail				
ACTIONS	OBJECTIFS	INDICATEURS	ANNEE 2022	
			Cible	Réalisé
Renforcement des capacités opérationnelles de l'Inspection du Travail	Accroître la présence de l'Inspecteur du Travail en milieu de travail	Ratios grandes et / ou moyennes entreprise / Inspecteur	65	45
		Nombre de visites d'Inspection du Travail	6000	3147

SYNTHESE DE LA STRATEGIE

PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

Promotion du dialogue social	Améliorer les relations professionnelles	Taux de couverture de la négociation collective	50%	25
		Nombre de Convention Collectives négociées et signées	16	3
		Taux de syndicalisation	35%	15
Maintien de la paix sociale	Maintenir un climat social serein	Taux de turn over	35%	20
		Part des CDD dans les contrats en vigueur	30%	20
		Part des travailleurs à jour de leurs promotions	40%	20
		Taux d'Incidence des incivilités	70%	35
		Nombre de jours de travail non effectuées à cause des grèves ou lock-out	75	38
Promotion des normes, des principes et droits fondamentaux des travailleurs	Améliorer l'arrimage de la législation du Cameroun aux normes internationales du travail	Nombre d'interpellations formulées de l'OIT à l'endroit du Cameroun	30	1
		Nombre d'études de ratificabilité menées	2	0

Promotion des principes de santé, de sécurité, d'humanisation et de bien-être en milieu de travail	Renforcer le dispositif de santé et de sécurité en milieu de travail	Proportion d'entreprises assujetties et disposant d'un CHS fonctionnel	30%	18
		Proportion d'entreprises assujetties et disposant d'un CHS fonctionnel Proportion d'entreprises disposant d'un service médical (services autonomes, services inter-entreprises, conventions de visites et de soins)	25%	22

159 : Gouvernance et appui institutionnel du sous-secteur travail et sécurité sociale

ACTIONS	OBJECTIFS	INDICATEURS	ANNEE 2022	
			Cible	Réalisé
Amélioration du cadre du travail au Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale	Doter les différentes structures d'infrastructures et équipements adéquats	Proportion du personnel disposant d'un poste de travail		
		Proportion des dossiers traités dans les délais réglementaires	81	45

SYNTHESE DE LA STRATEGIE

PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

Planification et gestion budgétaire	Améliorer la qualité et l'efficacité de la dépense	Nombre d'extrants de la chaîne PPBS produits annuellement dans les délais	7	7
		Note globale du MINTSS Obtenue à l'issue des CEPB/PA	89	92
Système d'information et production statistiques	Mettre à disposition des décideurs et des usagers des informations et données informations et statistiques fiables pour le suivi / évaluation de la performance	Proportion des indicateurs du tableau de bord de référence produits selon les normes d'assurance qualité	67	70
		Taux de disponibilité des statistiques clés	81,5	70
Gestion des ressources humaines	Améliorer les capacités techniques des ressources humaines	Niveau de mise en œuvre du plan annuel de formation	70	50
		Pourcentage de rejets des traitements de dossiers effectué	35	10
Contrôle et audit interne du fonctionnement et la performance des services	Améliorer le fonctionnement et la performance des services	Proportion de structures contrôlées et auditées par an	6	2
		Nombre d'irrégularités relevées par mission d'inspection	7	1

Conseil et assistance juridique	Veiller au respect des lois et règlements	Pourcentage de procès gagnés	85	50
Communication et relations publiques	Accroître la visibilité des actions menées	Proportion d'activités ayant fait l'objet d'une couverture médiatique par an	100	50
		Taux de médiatisation des événements du MINTSS	100	50
Ressources documentaires et information des usagers	Améliorer la gestion des ressources documentaires et information d'accueil	Proportion des services du ministère disposant d'un mécanisme fonctionnel pour l'archivage des documents et informations	35	20
		Pourcentage des demandes satisfaites	79	81
Coordination et suivi des activités des services	Assurer la cohérence et l'efficacité des interventions du ministère	Nombre de sessions de dialogue de gestion stratégique tenues par an		01
		Pourcentage d'activités mise en œuvre dans les délais	92	55

Les activités ci-après, menées dans les différents programmes ont permis d'atteindre les résultats obtenus :

Dans le cadre du **programme de promotion de la sécurité sociale pour le plus grand nombre**

-La réalisation d'une Revue de la mise en œuvre de la sécurité sociale au Cameroun pour la période 2016- 2018. Cette opération visait à évaluer le taux de couverture sociale de la population active, à définir le profil national de sécurité sociale et à formuler des propositions pertinentes en vue de l'amélioration de la couverture sociale. Le rapport de cette Revue, élaboré avec l'appui du Bureau International du Travail (BIT) et de l'Institut National de la Statistique (INS), a été transmis au Premier Ministre, Chef du Gouvernement au mois de mars 2022 ;

- L'évaluation du fonctionnement des dix (10) Commissions Régionales du Contentieux de la Prévoyance Sociale, instances chargées de connaître des litiges liés notamment au paiement des prestations sociales par la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS). Au cours de cette opération, il a été question d'identifier les goulots d'étranglement qui entravent le bon fonctionnement des Commissions Régionales du Contentieux de la Prévoyance Sociale et de proposer des mesures correctives. Au rang des solutions envisagées, on note entre autres la systématisation du renforcement des capacités des responsables desdites Commissions, l'autonomisation de leur fonctionnement afin de les rendre indépendantes vis-à-vis de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS) et la mise en place d'un système d'information et de gestion automatisé des données relatives aux affaires enrôlées dans les Commissions. L'implémentation des mesures sus-évoquées contribuera à améliorer le fonctionnement des Commissions Régionales du Contentieux de la Prévoyance Sociale ;

- L'organisation d'un Atelier de renforcement des capacités des acteurs judiciaires sur les mécanismes du contentieux de la prévoyance sociale réunissant les Présidents des Commissions Régionales du Contentieux de la Prévoyance Sociale, les Chefs de Brigades d'Inspection, les assesseurs travailleurs et employeurs et les membres du Comité de recours gracieux du contentieux du Conseil d'Administration de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS). A cette occasion, il était question d'améliorer les capacités des acteurs impliqués dans la prise de décision, notamment en ce qui concerne l'attribution, le calcul, le règlement des prestations sociales, et la gestion du contentieux y afférent. L'objectif recherché était donc de s'assurer que les droits des parties concernées seront respectés et sauvegardés à l'occasion des litiges liés aux prestations sociales ;

- La participation du MINTSS à la 32ème session ordinaire du Conseil des Ministres de la Conférence Interafricaine de Prévoyance Sociale (CIPRES) tenue du 25 au 29 juillet 2022.

-La promulgation par le Président de la République de la loi N°2022/010 DU 14 juillet 2022 autorisant le Président de la République à ratifier la convention multilatérale de sécurité sociale de la CIPRES, adoptée le 27 février 2006 à Dakar ;

-La poursuite de la politique de dématérialisation des procédures par la CNPS (services en ligne, télé immatriculation, télépaiement des cotisations sociales, créations de comptes en ligne).

Ces mesures ont permis l'immatriculation de 103 123 nouveaux assurés sociaux, dont 33 712 assurés volontaires et 52 575 (67,8%) qui se sont pré-immatriculés à partir du site internet de la CNPS. Par ailleurs, cet Organisme a procédé au paiement des prestations sociales et autres

dépenses connexes pour un montant de 121,578 milliards de francs CFA au profit de 422 774 bénéficiaires.

- L'organisation de la 5^e édition de la Journée d'Information sur la Mutualité le 26 avril 2022 à Douala, autour du thème « Sécurité sociale : une commune, une mutuelle » ;

-La signature le 23 février 2022 de la convention entre la CNPS et le Projet de Développement des Chaînes de Valeurs de l'Élevage et de la Pisciculture (PDCVEP) logé au Ministère de l'Élevage, des Pêches et des Industries Animale. Les couches cibles de ce Projet sont entre autres les éleveurs, les pisciculteurs, les producteurs et vendeurs d'intrants, les commerçants des produits bovins, porcins et piscicoles, et les structures de type coopératives et mutualistes.

En perspective, le sous-secteur travail et sécurité sociale ambitionne :

L'organisation d'une enquête auprès des travailleurs sur le niveau d'appropriation de leur droit en matière de sécurité sociale Cameroun ;

L'organisation d'un Forum sur la sécurité sociale au Cameroun ;

La mise en place de la Caisse Nationale des Personnels de l'Etat (CNPE) ;

L'actualisation des textes de la sécurité sociale sur les prestations offertes dans les secteurs public et privé ;

La promotion de la coopération technique en matière de Sécurité Sociale ;

L'organisation des missions de supervision des Commissions Régionales du Contentieux de Prévoyance Sociale ;

La conception d'une application de gestion et de suivi des dossiers des Commissions Régionales de Prévoyance Sociale (CRCPS) ;

L'élaboration des outils et des procédures adaptés pour la gestion des prestations au profit des acteurs de l'agriculture, l'élevage et la pêche ;

L'étude sur l'extension de la protection sociale aux acteurs des professions libérales ;

L'étude sur l'extension de la protection sociale aux acteurs du secteur de l'agriculture, de l'élevage et des pêches ;

L'étude sur l'extension de la protection sociale aux acteurs du secteur de l'informel.

L'élaboration de la cartographie de mutuelles de sécurité sociale ;

L'organisation annuelle d'une Journée nationale d'Information des Mutuelles de Sécurité Sociale (JIM) ;

L'organisation d'un séminaire National de formation et de sensibilisation sur la création et la structuration des mutuelles camerounaise ;

Le renforcement des capacités des promoteurs, responsables et autres acteurs impliqués dans la gestion des mutuelles sur l'ensemble du territoire national ;

L'étude de faisabilité d'intégration de plusieurs autres offres dans le panier de l'assurance volontaire ;

L'étude sur l'adéquation entre le paquet de prestations du régime d'assurance volontaire géré par la CNPS et les besoins et caractéristiques des acteurs de l'agriculture, l'élevage et la pêche ;

L'élaboration du rapport relatif au ciblage des bénéficiaires de la couverture santé universelle (CSU) ;

L'organisation d'un atelier d'analyse des parties prenantes pour le ciblage des bénéficiaires de la couverture santé universelle.

Dans le **programme Renforcement de la protection du travail**

Dans ce programme, les activités ont été menées dans les actions suivantes :

Action maintien de la paix sociale

La production de 3477 diplômes de MHT ;
 L'organisation de la Fête Internationale du Travail ;
 L'élaboration de synthèses de baromètres de suivi du climat social ;
 L'organisation des cérémonies de remise des Médailles d'Honneur du Travail et visites d'entreprises par le MINTSS ;
 La résolution des crises ayant généré des préavis de grève ;
 La signature d'une convention collective,
 La négociation et/ou révision et signature de quatre (04) Conventions collectives ;
 L'organisation d'un séminaire de formation des acteurs syndicaux sur le contentieux syndical ;
 L'enregistre de cinq (05) nouveaux syndicats ;
 L'actualisation du fichier syndical.

Action promotion du Dialogue Social

L'organisation de deux (02) sessions du Comité de Concertation et de Suivi du Dialogue Social.

Action renforcement des capacités opérationnelles de l'Inspection du Travail

L'acquisition de (5) pick-up pour l'Inspection du Travail ;
 La réhabilitation des délégations départementales du Nyong et Kelle, de la Haute Sanaga, du Mbam et Kim et la délégation Régionale de l'Ouest.

Action promotion des principes de sante, de sécurité, d'humanisation et de bien-être en milieu de travail

L'organisation des réunions de la Commission Centrale de coordination de lutte contre le VIH/sida du MINTSS ;
 L'évaluation de l'impact de la COVID-19 dans 300 entreprises de toutes les branches d'activités ;
 L'évaluation de 250 Services Médicaux du Travail (SMT) dans les 10 régions du territoire national ;
 L'incitation à la création de 150 SMT dans les entreprises des dix Régions ;
 L'organisation des campagnes de sensibilisation et de vulgarisation du document cadre d'orientation de lutte contre le SIDA en milieu de travail ;
 La tenue d'une session de la Commission Nationale de Santé et de Sécurité au travail.

Action promotion des normes, des principes et droits fondamentaux des travailleurs

L'organisation de deux sessions du Comité National de Lutte contre le Travail des Enfants ;
 La participation du Cameroun aux conférences mondiales sur l'élimination du travail des enfants (2022) ;
 La participation virtuelle du Cameroun au Comité technique spécial de l'Union Africaine ;
 La participation virtuelle du Cameroun au Conseil d'Administration du BIT ;
 L'élaboration du Document du Programme Pays pour le Travail Décent (PPTD) du 22 au 24 août 2022 ;
 L'organisation de l'Atelier de priorisation des axes stratégiques du 22 au 24 août 2022 ;

L'organisation des ateliers sur la vulgarisation des normes internationales du travail dans les régions de l'Ouest, du Nord-Ouest et du Nord, Extrême Nord et l'Adamaoua ;
 La participation du Cameroun à la 110^e session de la Conférence Internationale du Travail ;
 L'organisation de la 21^{ème} session du **CESAC** le 31 août 2022, Comité chargé de l'Evaluation et du Suivi de l'Application des Conventions de l'OIT ratifiées par le Cameroun.

En perspective, s'agissant du renforcement des capacités d'intervention de l'Inspection du Travail, il sera question de :

- Accroître la présence de l'Inspecteur du Travail en milieu de travail ;
- S'assurer du respect de la réglementation en matière de travail et doter l'inspection du travail de matériel et d'outils de travail nécessaires à l'exercice de ses missions.

Relativement à la promotion du dialogue social, l'ambition ici est de :

- Poursuivre la sécurisation et la mise à jour le fichier syndical ;
- Améliorer les conditions de travail, tout en veillant à la promotion du travail décent.

Pour ce qui est du maintien de la paix sociale, il s'agira de maintenir un climat social serein à travers :

- La promotion des relations professionnelles ;
- Le règlement des différends collectifs du travail.

Dans le cadre de la promotion des normes, des principes et droits fondamentaux des travailleurs, il faudrait :

- L'intensification de la lutte sur les pires formes de travail des enfants ;
- La participation du Cameroun aux rencontres Internationales statutaires ;
- L'arrimage de la législation nationale aux normes internationales du travail ;
- La sensibilisation de tous les acteurs de la chaîne de mise en œuvre du PPTD et éradiquer le travail des enfants au Cameroun ;
- La mise en œuvre de la stratégie de coopération internationale du travail et la participation de manière efficace aux rencontres internationales et assurer la mise en œuvre des recommandations qui en découlent.

Quant à la promotion des principes de santé, de sécurité, d'humanisation et de bien-être en milieu de travail, il est prévu de :

- Améliorer le cadre juridique et réglementaire dédié à la santé et sécurité au travail ;
- Améliorer le contrôle et le suivi des activités des médecins, infirmiers et services médicaux du travail ;
- Veiller au respect des mesures d'hygiène, santé et sécurité au travail ;
- Promouvoir des mesures d'hygiène, de sécurité et de bien-être en milieu de travail (dans les administrations publiques et les entreprises) ;
- Lutter contre le VIH et le SIDA, la COVID 19 en milieu de Travail ;
- Actualiser le système d'information en matière de santé et sécurité au travail.

Le programme 2 enregistre un taux de réalisation à mi-parcours de 53,06%.

Dans le **programme de gouvernance et appui institutionnel du sous-secteur**

La mise en œuvre des actions a été assurée par les activités suivantes :

Action **Coordination et du suivi des activités des services au Ministère du Travail et de la Sécurité sociale** :

- Le suivi-évaluation de la mise en œuvre de la lettre de mission ministérielle 2022-2023 ;

- La production d'un (01) rapport annuel de performance (RAP) 2021 ;
- La production d'un (01) rapport général de la 136^e Edition de la Fête Internationale du Travail 2022 ;
- La production d'un (01) rapport de la Conférence Annuelle 2021 du MINTSS ;
- L'élaboration d'un (01) rapport d'activités 2022 du MINTSS à mi-parcours ;
- Le suivi-évaluation des plans d'actions annuels des Services centraux et déconcentrés ;
- La tenue d'une session semestrielle du dialogue de gestion stratégiques du MINTSS.
- La tenue des sessions trimestrielles du contrôle de gestion.

Action planification et gestion budgétaire au Ministère du Travail et de la Sécurité sociale

- La production d'un (01) rapport de la revue des activités et des programmes du MINTSS ;
- L'élaboration du Cadre de Dépenses à Moyenne Terme (CDMT) 2022-2024 ;
- La tenue de sessions du Comité chargé du suivi de la maturation des projets ;
- L'actualisation de la banque de projets du MINTSS ;
- L'élaboration des DAO pour les 06 projets inscrits sur le BIP 2022 ;
- L'organisation d'un séminaire d'actualisation des indicateurs contenus dans l'annuaire statistique ;
- L'actualisation des outils de collecte des données statistiques et Renforcement des capacités des acteurs statistiques ;
- L'organisation de l'atelier de renforcement des capacités à l'élaboration des éléments de maturation d'un projet ;
- La collecte des éléments de maturité des projets d'investissement public à inscrire dans le CDMT ;
- Le suivi de la bonne exécution du Budget de fonctionnement et d'investissement public du MINTSS ;
 - L'élaboration et l'exécution d'un plan d'engagement des dépenses et de passation des marchés ;
 - L'organisation de la Journée Internationale de la Femme (JIF) au MINTSS ;
 - La tenue des sessions de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics.

Action système d'information et production statistiques au ministère du Travail et de la sécurité sociale

- La production d'un (01) draft de l'annuaire statistique 2022 ;
- La poursuite de l'insertion des fiches d'inspection dans l'application ONT-SISA par les services déconcentrés ;
 - L'insertion de nouveaux modules/options à l'application ONT-SISA (vitesse d'accès ; volume des données stockées, etc.) ;
- La formation des membres du réseau de fournisseurs de données à l'utilisation de l'application ONT-SISA ;
- L'élaboration d'un cahier de charge statistique de l'ONT.

Action amélioration du cadre du travail au Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale

- Le lancement de l'Appel d'Offres pour l'acquisition d'un véhicule de fonction pour le Secrétariat Général ;
- L'acquisition de mobilier pour les services centraux ;
- L'acquisition des logiciels, Antivirus ;
- La maintenance du parc informatique et des copieurs des services centraux et déconcentrés ;
- La maintenance des climatiseurs des services centraux ;
- La maintenance du parc automobile du MINTSS ;
- La réhabilitation des supprimeurs et la plomberie du bâtiment central ;
- La maintenance de l'ascenseur du MINTSS ;
- La maintenance des circuits électriques des services centraux ;
- L'achat du matériel d'entretien pour les services centraux.

Action Gestion des ressources humaines

- La formation de 172 personnels ;
 - Cinq (05) sur les méthodologies de recherche sur le Marché du Travail ;
 - Un (01) sur le Travail décent et responsabilité ;
 - Cent dix-sept (117) en langues officielles ;
 - Douze (12) sur la communication en situation d'accueil des usagers ;
 - Vingt-deux (22) sur la formation des Inspecteurs du Travail en Santé et Sécurité au Travail ;
 - Quinze (15) sur les techniques d'utilisation des applications SIGIPES et Antilope ;
 - Onze (11) en Rédaction Administrative style anglosaxon.
- l'Elaboration du plan stratégique de développement des ressources humaines au MINTSS ;
- l'Organisation des sessions du Comité de validation des dossiers solde ;
- L'organisation de sessions de la Commission Paritaire d'Avancement et de reclassement des agents de l'Etat relevant du Code du Travail ;
- L'organisation des réunions d'évaluation du fonctionnement des applications SIGIPES et ANTILOPE ;
- L'assainissement du fichier solde et personnel du MINTSS et la présentation sur la situation des dossiers de la solde ;
- La révision des textes organiques du MINTSS.

Action Contrôle et audit interne du fonctionnement et de la performance des services au Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale

- L'organisation des missions d'inspection des services déconcentrés
- L'organisation des missions des services centraux ;
- La tenue des sessions de la Commission Ministérielle de Lutte contre la Corruption ;
- Le renforcement des capacités des Inspecteurs des services et cadres de l'Inspection Générale ;
- Le renforcement des capacités de membres de la Cellule de Lutte contre la Corruption.

Action conseil et assistance juridique au Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale

- La collecte et exploitation des données relatives aux dossiers du contentieux ;
- La défense des intérêts du MINTSS devant les juridictions étendues sur le territoire national ;
- La préparation des mémoires de défense et leur dépôt dans les délais devant les

juridictions ;
 La Comparution physique des représentants mandatés aux audiences ;
 L'élaboration des rapports périodiques.

Action communication et relations publiques au Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale

L'élaboration des plans de communication événementiel notamment pour la FIT 2022 ;
 L'élaboration d'un (01) Rapport trimestriel des comptes rendus médiatiques des activités ;
 L'élaboration quotidien des revues de presse diffusées sur la plateforme WhatsApp du MINTSS ;
 La veille informationnelle et vulgarisation interne et externe de l'actualité sociale ;
 La participation au Salon de l'Action Gouvernementale ;
 La production et publication des supports de communication et de visibilité au MINTSS ;
 Création et animation des plateformes digitales.

Action gestion des ressources documentaires et information des usagers au Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale

L'Inventaire des archives dans les délégations régionales (AD, ES, EN, NO, SW, NW, SU,) ;
 La Gestion électronique et numérisation des archives dans les délégations régionales de l'Ouest, du Centre et du Littoral ;
 La conception et l'élaboration de la stratégie de gestion des ressources documentaires ;
 Le traitement du fonds documentaire archivistique ;
 La collecte des données des ressources documentaires.

En perspective, il s'agira à travers le programme Gouvernance et appui institutionnel du Sous-secteur Travail et Sécurité Sociale de :

Acquérir de nouveaux documents en vue de renforcer la bibliothèque ministérielle ;

Renforcer le système d'information statistique du MINTSS en vue d'une part de disposer des statistiques fiables et actuelles en relation avec le sous-secteur et d'autre part, de renseigner régulièrement les indicateurs de performance du MINTSS. Cet exercice passe notamment par la modernisation des outils de travail de l'ONT, par l'optimisation fonctionnelle de l'ONT et par la densification de la collaboration avec l'INS ;
 Optimisation du pilotage du budget programme à travers le fonctionnement du Comité interne PPBS, des tableaux de bord et de la charte du contrôle de gestion ;
 Planifier les activités du prochain triennat en prenant en compte les exigences du Programme Economique et Financier doté d'une facilité de crédit passé entre le Gouvernement du Cameroun et le Fond Monétaire International.

■ 3.2. BILAN FINANCIER

EXERCICE 2021

L'enveloppe globale allouée au MINTSS au titre de l'exercice 2021 était de :

5 milliards 492 millions de F CFA, réparti ainsi qu'il suit :
Budget de fonctionnement : 4 milliards 892 millions ;
Budget d'investissement public : 600 millions.

3.2.1.1 BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Le montant affecté à ce budget se répartit ainsi qu'il suit :

Dépenses permanentes de personnels (salaires) : 1 409 000 000 FCFA ;
Autres dépenses de personnels : 246 000 000 FCFA ;
Bourses et stages : 130 000 000 FCFA ;
Biens et services : 3 107 000 000 FCFA.

La dotation financière des services centraux, pour le compte de l'année 2021, conformément aux quotas libérés par le Ministère des Finances en ce qui concerne les dépenses de fonctionnement et les autres dépenses de personnels s'élève à 1 035 129 146 FCFA pour un montant de 2 320 066 506 FCFA engagé. Soit une consommation de 224%.

Par ailleurs, les délégations automatiques ont été réalisées au profit des services déconcentrés.

3.2.1.1.1 BILAN FINANCIER DES PROGRAMMES

PROGRAMMES	MONTANT CP	MONTANT CP ENGAGE	TAUX (%)
541 : Promotion de la sécurité sociale pour tous	847 598 609	847 478 866	99,99
542 : Amélioration de la protection du travail	2 005 857 994	1 999 545 415	99,69
543 : Gouvernance et appui institutionnel du Sous-secteur Travail et sécurité Sociale	2 990 857 513	2 958 157 877	98,91

TOTAL CHAPITRE 41	5 844 302 116	5 805 182 158	99,33
------------------------------	----------------------	----------------------	--------------

3.2.1.1.2 BILAN FINANCIER DES ACTIONS

PROGRAMME 541 : PROMOTION DE LA SECURITE SOCIALE POUR LE PLUS GRAND NOMBRE			
ACTIONS	MONTANT CP	MONTANT CP ENGAGE	TAUX (%)
Renforcement du système de sécurité sociale	133 650 000	133 542 044	99,92
Elargissement de la sécurité sociale vers les nouveaux champs personnels et matériels en marge du système existant	713 948 609	713 936 822	100
TOTAL PROGRAMME 541	847 598 609	847 478 866	99,99
PROGRAMME 542 : AMELIORATION DE LA PROTECTION DU TRAVAIL			
ACTIONS	MONTANT CP	MONTANT CP ENGAGE	TAUX (%)
Promotion des principes de santé, de sécurité et de bien-être en milieu de travail	526 410 194	526 409 824	100
Amélioration de la protection du travail et du maintien de la paix sociale	1 352 235 800	1 345 961 513	99,54

Promotion et mise en œuvre des normes, des principes et droits fondamentaux au travail	127 200 000	127 174 078	99,98
TOTAL PROGRAMME 542	2 005 845 994	1 999 545 415	98,91
PROGRAMME 543 : GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU SOUS SECTEUR TRAVAIL ET SECURITE SOCIALE			
ACTIONS	MONTANT CP	MONTANT CP ENGAGE	TAUX (%)
Coordination et suivi des activités des Services du Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale	544 673 148	544 379 521	99,95
Etudes stratégiques et planification de la Sécurité Sociale	63 764 200	63 739 161	99,96
Gestion financière et budgétaire au Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale	1 032 741 841	1 026 875 531	99,43
Renforcement du système d'information statistique au Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale	286 800 000	286 569 116	99,92
Amélioration du cadre du travail au Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale	477 362 759	462 347 326	96,85

Développement des Ressources Humaines du sous-secteur Travail et Sécurité Sociale	136 550 000	135 018 347	98,88
Développement des TIC au MINTSS	83 988 713	83 987 034	100
Contrôle et audit interne au Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale	56 400 000	56 377 094	99,96
Conseil juridique au Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale	22 600 000	22 599 799	100
Communication et relation publique au ministère du travail et de la Sécurité Sociale	172 776 852	172 768 830	100
Gestion des ressources documentaires au ministère du travail et de la sécurité sociale	113 200 000	103 496 118	91,43
TOTAL PROGRAMME 543	2 990 857 513	2 958 157 877	98,91

3.2.1.2 BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC

Ce budget exclusivement financé par les ressources propres internes se chiffre à **600 000 000 FCFA**.

La situation de son exécution physico-financière se présente comme suit :

3.2.1.2.1 Exécution Physique

NIVEAU D'EXECUTION PHYSIQUE DU PROGRAMME 3 (GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU SOUS SECTEUR TRAVAIL ET SECURITE SOCIALE) AU COURS DE L'EXERCICE 2021 (BIP)

SYNTHESE DE LA STRATEGIE

PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

N°	Actions du programme	Objectifs	Activités	Tâches	Extrants		
					programmés	Qté prévue	réalisés
AMELIORATION DU CADRE DU TRAVAIL AU MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE							
01		Accroître le rendement du personnel	Dotation des responsables des services en matériel roulant	Acquisition d'un véhicule de fonction pour le Ministre	Un véhicule 4X4 pour Ministre acquis	01	Réalisé
			Dotation des Services en bâtiments appropriés	Construction et équipement de 06 salles de classe au CRADAT	Un bloc administratif aménagé	01	Réalisé
GESTION DES RESSOURCES DOCUMENTAIRES AU MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE							
02		Améliorer la gestion des ressources documentaires et information d'accueil	Informatisation de la gestion des ressources documentaires	Numérisation et archivage électronique des documents administratifs au MINTSS	Un kit informatique (ordinateur complet, onduleur, imprimante ...) acquis	01	Réalisé

NIVEAU D'EXECUTION PHYSIQUE DU PROGRAMME 2 (AMELIORATION DE LA PROTECTION DU TRAVAIL) AU COURS DE L'EXERCICE 2021 (BIP)

N°	Actions du programme	Objectifs	Activités	Tâches	Extrants		
					programmés	Qté prévue	réalisés
RENFORCEMENT DE LA PROTECTION DU TRAVAIL ET DU MAINTIEN DE LA PAIX SOCIALE							

01		Maintenir un climat social serein	Redynamisation de l'Inspection du Travail	Construction de la DDTSS du MAYO-REY	Autre bâtiment administratif non résidentiel construit	01	Réalisé
				Acquisition de 7 véhicules pick-up au profit des Brigades d'Inspection du Travail	Un véhicule 4X4(pick-up) de contrôle et de suivi acquis	01	Réalisé
				Construction de la DDTSS du Faro et Déo	Autre bâtiment administratif non résidentiel construit	01	Réalisé
				Réhabilitation des bâtiments abritant les services des DDTSS du Mayo Kani, Mayo-Danay, Mayo Louti, et Mayo Tsanaga	Autre bâtiment administratif non résidentiel réhabilité	01	Réalisé

3.2.1.2 .2 Exécution financière

N°	Actions du programme	Activités	Tâches	Coûts (en milliers de FCFA)	
				Montant programmé	Montant exécuté

RENFORCEMENT DE LA PROTECTION DU TRAVAIL ET DU MAINTIEN DE LA PAIX SOCIALE					
			Construction de la DDTSS du MAYO-REY	25 000	25 000
			Acquisition de 7 véhicules pick-up au profit des brigades d'inspection du travail	208 000	205 996
		Redynamisation de l'Inspection du Travail	Construction de la DDTSS du Faro et Déo	25 000	25 000
			Réhabilitation des bâtiments abritant les services des DDTSS du Mayo Kani, Mayo-Danay, Mayo Louti, et Mayo Tsanaga	70 000	64 284
AMELIORATION DU CADRE DU TRAVAIL AU MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE					
		Dotation des responsables des services en matériel roulant	Acquisition d'un véhicule de fonction pour le Ministre	125 000	109 999
		Dotation des Services en bâtiments appropriés	Construction et équipement de 06 salles de classe au CRADAT	45 000	45 000
GESTION DES RESSOURCES DOCUMENTAIRES AU MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE					
		Informatisation de la gestion des ressources documentaires	Numérisation et archivage électronique des documents administratifs au MINTSS	102 000	92 296

3.2.2 EXERCICE 2022

L'enveloppe globale allouée au MINTSS au titre de l'exercice 2022 est de :

Milliards 906 millions de F CFA, réparti ainsi qu'il suit :
Budget de fonctionnement : 6 milliards 306 millions ;
Budget d'investissement public : 600 millions.

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Le montant affecté à ce budget se répartit ainsi qu'il suit :

Dépenses permanentes de personnels (salaires) : 1 823 000 000 FCFA ;
Autres dépenses de personnels : 246 000 000 FCFA ;
Bourses et stages : 130 000 000 FCFA ;
Biens et services : 4 107 000 000FCFA.

La dotation financière des services centraux, pour le compte du premier semestre 2022, conformément aux quotas libérés par le Ministère des Finances en ce qui concerne les dépenses de fonctionnement et les autres dépenses de personnels s'élève à 956 731 108 FCFA.

Par ailleurs, les délégations automatiques ont été réalisées au profit des services déconcentrés.

BILAN A MI-PAROURS DES PROGRAMMES

PROGRAMMES	MONTANT CP	MONTANT CP ENGAGE	TAUX (%)
017 : Promotion de la sécurité sociale pour tous	1 019 350 000	182 528 767	17,91
018 : Promotion du travail décent	2 533 890 300	1 098 157 554	43,34
159 : Gouvernance et appui institutionnel du Sous-secteur Travail et sécurité Sociale	2 262 574 400	1 084 586 648	61,03

TOTAL CHAPITRE 41	5 815 814 700	2 365 272 969	48,17
------------------------------	----------------------	----------------------	--------------

BILAN A MI-PAROURS DES ACTIONS

017 : PROMOTION DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR LE GRAND NOMBRE			
ACTIONS	MONTANT CP	MONTANT CP ENGAGE	TAUX (%)
Renforcement du système de sécurité sociale des travailleurs	86 000 000	48 385 192	54,92
Elargissement de la Sécurité Sociale aux champs personnel en marge du système existant	886 000 000	95 232 350	10,73
Elargissement de la Sécurité Sociale aux champs matériel en marge du système existant	40 000 000	38 911 225	88,43
TOTAL PROGRAMME 017	1 012 000 000	182 528 767	17,91
018 : AMELIORATION DE LA PROTECTION DU TRAVAIL			
ACTIONS	MONTANT CP	MONTANT CP ENGAGE	TAUX (%)
Renforcement des capacités opérationnelles de l'Inspection du Travail	922 200 000	398 840 000	43,25
Promotion du dialogue social	377 150 000	342 160 230	90,72
Maintien de la paix sociale	886 000 000	171 079 639	18,96

Promotion des normes, des principes et droits fondamentaux des travailleurs	179 442 650	101 069 533	56,32
Promotion des principes de santé, de sécurité, d'humanisation et de bien-être en milieu de travail	150 409 000	85 008 002	55,62
TOTAL PROGRAMME 018	2 573 218 000	1 098 157 554	43,34
159 : GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU SOUS-SECTEUR TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE			
ACTIONS	MONTANT CP	MONTANT CP ENGAGE	TAUX (%)
Amélioration du cadre du travail au Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale	273 500 000	140 635 054	51,42
Planification et gestion budgétaire	1 211 317 000	480 598 985	39,69
Système d'information et production statistiques	437 997 000	198 714 774	45,39
Gestion des ressources humaines	483 489 300	426 723 613	88,26
Contrôle et audit interne du fonctionnement et la performance des services	34 425 000	32 666 582	94,89
Conseil et assistance juridique	21 675 000	21 099 216	97,34
Communication et relations publiques	193 256 400	184 527 406	95,48

Ressources documentaires et information des usagers	37 000 000	29 649 985	80,14
Coordination et suivi des activités des services	660 100 000	531 170 000	89,49
TOTAL PROGRAMME 159	3 352 759 700	2 046 022 678	61,03

BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC

Ce budget exclusivement financé par les ressources propres internes se chiffre à **600 000 000 FCFA**.

La situation de son exécution physico-financière se présente comme suit :

3.2.2.1 Exécution physique

NIVEAU D'EXECUTION PHYSIQUE DU PROGRAMME 2 (RENFORCEMENT DE LA PROTECTION DU TRAVAIL) AU COURS DE L'EXERCICE 2022 BIP A MI PARCOURS							
N°	Actions du programme	Objectifs	Activités	Tâches	Extrants		
					programmés	Qté prévue	réalisés
RENFORCEMENT DES CAPACITES OPERATIONNELLES DE L'INSPECTION DU TRAVAIL							
1		Assurer le respect des obligations et des droits fondamentaux au travail	Construction, réhabilitation et sécurisation des bâtiments de l'Inspection du Travail	Construction de la DDTSS MAYO-REY (2 ^e phase)	Un bloc de l'administration déconcentrée à usage de bureau construit	01	En cours d'exécution

				Réhabilitation des Bâtiments abritant les DDTSS Du NYONG ET KELLE, MBAM ET KIM et de la HAUTE SANAGA	Un bloc de l'administration déconcentrée à usage de bureau réhabilité	01	Processus de passation en cours
				Réhabilitation de la DRTSS de l'Ouest	Un bloc de l'administration déconcentrée à usage de bureau réhabilité	01	En cours d'attribution
				Construction du bâtiment abritant la DDTSS du Faro et Déo	Un bloc de l'administration déconcentrée à usage de bureau construit	01	En cours d'exécution
			Intensification des visites d'entreprises par l'Inspection du Travail	Acquisition de 5 pick-up pour les Brigades d'Inspection et les Délégations Départementales du Travail et de la Sécurité Sociale	Un Véhicule 4X4(pick-up) de contrôle et de suivi acquis	01	Marché relancé après avoir été déclaré infructueux

NIVEAU D'EXECUTION PHYSIQUE DU PROGRAMME 3 (GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU SOUS SECTEUR TRAVAIL ET SECURITE SOCIALE) AU COURS DE L'EXERCICE 2022(BIP) A MI PARCOURS

SYNTHESE DE LA STRATEGIE

PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

N°	Actions du programme	Objectifs	Activités	Tâches	Extrants		
					programmés	Qté prévue	réalisés
AMELIORATION DU CADRE DU TRAVAIL AU MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE							
1		Accroître le rendement du personnel	Dotation des responsables des services en matériel roulant	Acquisition du véhicule de fonction du Secrétaire Général	Un autre matériel de transport et de fonction acquis	01	En cours de relance après avoir été déclaré infructueux
SYSTEME D'INFORMATION ET PRODUCTION STATISTIQUES AU MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE							
2		Mettre à disposition des décideurs et des usagers des informations et données d'informations statistiques fiables pour le suivi/évaluation de la performance	Mise en œuvre de la stratégie développement des TIC	Acquisition et mise en place d'infrastructures de Visioconférence au MINTSS	Un rapport de recherche et de développement scientifique et technologiques disponibles	01	En cours d'attribution
				Construction du local informatique et Interconnexion des bâtiments annexes du MINTSS au bâtiment central	Une licence acquise	01	En cours d'attribution

3.2.2.2 Exécution financière

Actions du Programme 018	Activités	Tâches	Coûts (en milliers de FCFA)

SYNTHESE DE LA STRATEGIE

PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

			Montant programmé	Montant exécuté
		Construction de la DDTSS MAYO-REY (2 ^e phase)	29 000	29 000
	Construction, réhabilitation et sécurisation des bâtiments de l'Inspection du Travail	Réhabilitation des Bâtiments abritant les DDTSS du NYONG ET KELLE, MBAM ET KIM et de la HAUTE SANAGA	78 478	
		Réhabilitation de la DRTSS de l'Ouest	42 500	
		Construction du bâtiment abritant la DDTSS du Faro et Déo	25 000	25 000
	Intensification des visites d'entreprises par l'Inspection du Travail	Acquisition de 5 pick-up pour les Brigades d'Inspection et les Délégations Départementales du Travail et de la Sécurité Sociale	147 500	

Actions du Programme 159	Activités	Tâches	Coûts (en milliers de FCFA)	
			Montant programmé	Montant exécuté
	Mise en œuvre de la stratégie développement des TIC	Acquisition et mise en place d'infrastructures de Visioconférence au MINTSS	169 200	
		Construction du local informatique et Interconnexion des bâtiments annexes du MINTSS au bâtiment central	28 322	

	Dotation des responsables des services en matériel roulant	Acquisition du véhicule de fonction du Secrétaire Général	80 000	
--	--	---	--------	--

3.2.3 CONCLUSION

Le Sous-secteur Travail et Sécurité Sociale a très souvent obtenu des enveloppes budgétaires faibles, ce qui ne lui a pas aujourd'hui permis d'atteindre de manière efficace et efficiente les objectifs stratégiques du MINTSS se rapportant à la SND30.

■ 3.3. PERSPECTIVES

L'état des lieux du sous-secteur Travail et Sécurité Sociale, révèle deux principales composantes. Il s'agit de la composante Travail d'une part, et de la composante Sécurité Sociale d'autre part. Ces composantes connaissent les problèmes ci-après :

Problèmes relatifs à la composante Travail

Le domaine Travail connaît plusieurs difficultés qui peuvent se résumer en une seule expression : déficit du travail décent. Il se manifeste par :

- les mauvaises conditions de travail et la faible rémunération des travailleurs ;
- la faible protection sociale des travailleurs ;
- les relations professionnelles peu sereines ;
- l'absence d'une Politique Nationale du Travail.

Le diagnostic du Sous-secteur Travail et Sécurité Sociale a fait ressortir les dysfonctionnements dans les deux domaines qui se traduisent par le déficit de couverture en matière de sécurité et du travail décent et de l'insuffisance en matière de couverture de la sécurité sociale. Cette situation a de nombreux effets sur les acteurs du monde du travail tels que :

- la baisse du rendement des travailleurs ;
- la baisse de la productivité des entreprises ;
- la vulnérabilité des travailleurs et la menace du climat à travers le sentiment d'injustice, source potentielle de risques et de troubles sociaux.

Problèmes relatifs à la sécurité sociale

Le système de sécurité sociale camerounais est caractérisé par l'insuffisance de la couverture en matière de sécurité sociale résultant de l'inadéquation du système de sécurité sociale. Ce déficit est dû à :

- une insuffisance de la couverture des champs matériel, personnel et socio-professionnel ;
- une opacité dans le mode de gestion du régime public ;
- des disparités dans les modes de gestion ;
- une faiblesse du dispositif institutionnel et législatif, et des systèmes d'information.

Ces limites proviennent de la faiblesse des plateaux techniques, de l'insuffisance de formation des personnels paramédicaux, de la lourdeur des procédures et de la longueur des délais de traitement, de la limitation des types de prestations offertes ainsi que des disparités des taux de prestations entre les différents régimes.

Fort de ce diagnostic, les perspectives du MINTSS à moyen terme sont les suivantes :

- améliorer la Politique Nationale du Travail ;
- réformer les régimes de sécurité sociale des secteurs Public et Privé ;
- renforcer les capacités humaines et matérielles de l'Inspection du Travail ;
- mettre en œuvre le Plan stratégique de renforcement des capacités professionnelles des ressources humaines ;
- poursuivre l'opérationnalisation de l'ONT ;
- poursuivre la mise en œuvre de la Politique Nationale de Santé et Sécurité au Travail ;
- finaliser et vulgariser la stratégie sectorielle ;
- actualiser le Manuel des Procédures Administratives (MPA) ;
- améliorer l'appui aux partenaires sociaux.

■ 4. PRESENTATION DE L'OBJECTIF STRATEGIQUE

En rapport avec l'environnement socio-économique et industriel national et dans le cadre de la mise en œuvre de la SND30, le secteur des services sociaux s'est engagé à « permettre aux populations de satisfaire leurs besoins essentiels, de jouir de leurs droits fondamentaux et d'assumer leurs devoirs ». Pour concrétiser cette orientation, les sous-secteurs constituant visent à : prémunir les populations des risques et fléaux sociaux et promouvoir la sécurité sociale ; promouvoir la solidarité nationale et résorber les décalages les plus flagrants entre les groupes sociaux afin de préserver la paix sociale ; promouvoir des emplois décents et durables et accroître l'employabilité de la population active par une formation professionnelle adaptée et en adéquation avec les aspirations des employeurs.

Objectifs ministériels et Programmes sur le plan opérationnel, et principalement en matière de protection sociale, le Gouvernement, dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et les exclusions, s'est engagé à « consolider les acquis, et réorganiser structurellement les organismes de sécurité sociale existants », d'une part, et à « élargir les champs d'application matériel, personnel et professionnel de la sécurité sociale au plus grand nombre, notamment vers les catégories jusque-là en marge du système », d'autre part.

En cohérence avec ces engagements du Gouvernement, au regard des orientations contenues dans la SND30 et des objectifs assignés au secteur des services sociaux, le sous-secteur Travail et Sécurité Sociale se fixe pour objectifs de : promouvoir une sécurité sociale de qualité pour tous ; promouvoir le travail décent dans tous les secteurs d'activités ; améliorer la coordination des services et assurer la mise en œuvre des programmes au MINTSS.

Promouvoir une sécurité sociale de qualité pour tous

L'objectif national d'amélioration de la protection et de la sécurité sociale interpelle le sous-secteur Travail et Sécurité Sociale sur la nécessité de résoudre le problème de l'insuffisance de la couverture en matière de sécurité sociale résultant de l'inadéquation du système actuel et de l'absence d'une stratégie de sécurité sociale globale.

En effet, le système actuel de sécurité sociale semble être arrivé à épuisement de potentiel, à la fois par rapport à sa configuration et sa gestion. Sur le premier point, les champs couverts n'intègrent pas toutes les branches de la convention 102 de l'OIT, en particulier l'assurance maladie, ni toutes les couches de la population. De plus, les niveaux et les modalités des prestations, dans le public comme dans le privé, restent insatisfaisants.

Conscient de ce fait, le Gouvernement entend mettre en place une stratégie de promotion de la sécurité sociale visant non seulement à couvrir et à améliorer le nombre de branches, le niveau et la gestion des prestations servies, mais aussi à étendre la couverture sociale à toutes les autres catégories socioéconomiques encore en marge du système. Pour ce faire, le sous-secteur Travail et Sécurité Sociale procédera par : L'amélioration du système existant ; l'extension de la couverture sociale vers les champs personnels en marge du système et vers les champs matériels non couverts.

L'amélioration du système existant

Cette action va consister en l'amélioration de la gestion des régimes existants et la réduction des disparités dans les modes de gestion.

L'amélioration de la gestion des régimes existants se fera par le perfectionnement des prestations servies à travers : (i) l'amélioration de la qualité des prestations liées aux maladies professionnelles et aux accidents du travail ;(ii) l'amélioration de la qualité des prestations vieillesse, survivants et invalidité ; (iii) l'amélioration des prestations familiales et de maternité (iv) la conduite régulière des études actuarielles, financières et techniques ; (vi) la mobilisation des ressources.

La rationalisation du système de gestion des régimes à travers : (i) l'intensification de la formation en vue du renforcement et/ou du développement des capacités des personnes en charge de la gestion des régimes ; (ii) la recherche de l'adéquation dans l'affectation des ressources humaines ; (iii) l'amélioration du mécanisme de contrôle de gestion des régimes ; (vi) le renforcement du système d'information.

La réduction des disparités dans les modes de gestion des régimes par : (i) l'harmonisation des prestations dans les deux régimes ; (ii) l'harmonisation des modes de calcul des prestations ; (iii) l'harmonisation des âges de départ à la retraite dans la Fonction Publique.

L'extension de la couverture sociale vers les champs personnels et les champs matériels non couverts

Il s'agit ici d'œuvrer à l'amélioration de la couverture dans le champ personnel et étendre la couverture du champ matériel.

L'amélioration de la couverture en matière du champ personnel, consistera à garantir l'accès à la sécurité sociale à la majeure partie des actifs Camerounais (environ

de 80% en 2015). Elle se fera par : (i) l'amélioration de la qualité des emplois (ii) l'allègement des systèmes de couverture sociale; (iii) la stabilisation des revenus des populations concernées (iv) l'assainissement et la rationalisation du mécanisme de recouvrement; (v) l'enrôlement des travailleurs indépendants, ceux des professions libérales voire les indigents (vi) la structuration des acteurs de l'économie informelle, des opérateurs agropastoraux et des autres activités du monde rural; (vii) l'amélioration du cadre juridique. La signature par le Premier Ministre Chef du Gouvernement du Décret n°2014/2377/PM du 23 août 2014 fixant les modalités de prise en charge des assurés volontaires à la branche d'assurance pensions de vieillesse, d'invalidité et de décès devrait contribuer de manière significative à l'atteinte de l'objectif de cette action.

L'extension de la couverture au champ matériel, les branches couvertes doivent être étendues avec la création de la branche d'assurance maladie de base, de la branche chômage et l'amélioration du cadre juridique pour l'accroissement des assurances complémentaires. Par rapport à la branche d'assurance maladie de base, sa mise en place sera graduelle par : (i) l'élaboration d'un cadre juridique adéquat ; (ii) la gestion flexible et peu complexe qui permette de prendre en charge diverses maladies ; (iii) la réduction des coûts de la branche par l'amélioration des revenus des populations et la subvention des soins de santé ; (iv) l'offre adéquate des soins.

Quant à la branche d'assurance chômage, elle sera mise progressivement en œuvre à travers : (i) l'élaboration d'un cadre législatif et institutionnel adéquat ; (ii) le lancement des études sur ladite branche et/ou leur mise à jour régulière.

2) Promouvoir le travail décent dans tous les secteurs d'activités

En plus de l'amélioration de la protection et de la sécurité sociale, les orientations politiques du Gouvernement assignent au secteur des services sociaux la création d'emplois décents. La responsabilité du sous-secteur Travail et Sécurité Sociale est non seulement de préserver les postes de travail, mais aussi de veiller sur la qualité du travail. En tant que porteur d'obligations, dans le contexte de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Développement (SND30), qui prévoit la création d'emplois décents, le sous-secteur Travail et Sécurité Sociale doit veiller à la promotion de cette dimension internationale qui vise (i) les principes et droits fondamentaux au travail et les normes internationales du travail; (ii) les possibilités d'emploi et de rémunération; (iii) la protection sociale du travailleur ; (iv) le dialogue social et le tripartisme. Ces principes visent aussi la prise en compte de la dimension genre dans le travail, c'est-à-dire la défense des intérêts des travailleurs vulnérables tels que les travailleurs vivant avec un handicap, les travailleurs vivant avec le VIH et le Sida (TVVS), les femmes et les enfants, et cela sans distinction du type d'économie (formelle ou informelle), ni du type d'emploi, ni du lieu de travail. La création d'emplois décents prescrite par la SND30, commande que soit mise en place une stratégie de lutte contre toutes les formes de vulnérabilité, et la protection des postes de travail.

L'atteinte de l'objectif de généralisation du travail décent dans tous les secteurs d'activité passera par le renforcement de la fonction travail à travers cinq principaux axes que sont le renforcement des capacités opérationnelles de l'Inspection du Travail, la promotion du dialogue social, le maintien de la paix sociale, la promotion des principes de santé et de sécurité en milieu de travail, la promotion et la mise en œuvre des normes, des principes et des droits fondamentaux au travail.

Le renforcement des capacités d'intervention de l'Inspection du Travail permettra à cette institution de remplir efficacement ses missions régaliennes tels que définies dans la convention 81 de l'OIT, à savoir :

- Le contrôle de l'application de la législation du travail et de son respect dans la pratique ;
- le conseil des cibles (travailleurs et employeurs) ;
- la conciliation en cas de différends de travail dans les unités de production entre les parties prenantes.

Tout ceci vise : la garantie de l'équité sur le lieu de travail et la promotion du développement économique par sa contribution à la productivité des entreprises.

La promotion du dialogue social vise à améliorer la protection des travailleurs par le respect des droits fondamentaux au travail et des bonnes conditions de travail. L'assainissement des relations entre travailleurs et employeurs grâce notamment à une extension et une meilleure application des conventions collectives signées, la poursuite de la dynamisation des institutions du dialogue social et l'assainissement du fichier syndical.

La promotion des principes de santé et de sécurité en milieu de travail se consacre à l'amélioration des mécanismes de protection des travailleurs contre les risques professionnels, à travers la promotion du Centre d'excellence, l'élaboration des outils-guides en matière de santé, de sécurité, de l'humanisation et du bien-être au travail, la poursuite de la lutte contre le VIH et le sida dans le monde du travail permettront de parvenir à cette fin.

La promotion et la mise en œuvre des normes, des principes et des droits fondamentaux au travail vise le respect des engagements internationaux et de la législation du Cameroun en matière de travail notamment : la (i) liberté syndicale et la négociation collective, (ii) l'élimination du travail forcé, (iii) la non-discrimination en matière d'emploi et de profession, (iv) la lutte contre le travail des enfants.

Améliorer la coordination des services et assurer la mise en œuvre des programmes au MINTSS

Cet objectif consiste à assurer le pilotage des activités et à pourvoir les services du MINTSS en ressources et logistiques de toutes sortes pour promouvoir l'accomplissement des deux objectifs opérationnels présentés plus haut.

5. PRESENTATION DU CADRE STRATEGIQUE ET INSTITUTIONNEL DES PROGRAMMES

CADRE STRATEGIQUE DES PROGRAMMES

L'analyse de l'état des lieux et diagnostic du sous-secteur Travail et Sécurité Sociale, révèle deux principales composantes et thématiques du domaine. Il s'agit du **travail** et de la **sécurité sociale**. Cette analyse a permis de relever principalement les problèmes ci-après :

a) Problèmes relatifs au travail

Sur le plan national, **le travail**, domaine de compétence de MINTSS rencontre plusieurs difficultés qui peuvent se résumer en un problème central : **déficit du travail décent**, causé par :

- Les mauvaises conditions de travail et la faible rémunération des travailleurs ;
- l'illisibilité de la politique nationale du travail ;
- la faible protection sociale des travailleurs ;
- les relations professionnelles peu sereines.

Le diagnostic du sous-secteur travail et sécurité sociale a fait ressortir les dysfonctionnements dans les deux domaines qui se traduisent par le déficit de couverture en matière de sécurité sociale et en matière du travail décent. Cette situation a de nombreux effets sur les parties prenantes parmi lesquels la baisse de rendement des travailleurs, la baisse de la productivité des entreprises, la vulnérabilité des populations qui peuvent à terme perturber la paix sociale à travers le sentiment d'injustice, source de risque de troubles sociaux.

b) Problèmes relatifs à la sécurité sociale

Le système de sécurité sociale camerounais est caractérisé par un problème principal, **l'insuffisance de la couverture en matière de sécurité sociale** résultant de ***l'inadéquation du système de sécurité sociale***. Cette limite est causée par :

- une insuffisance de la couverture en matière de champ matériel et personnel;
- une opacité dans la gestion des régimes existants ;
- des disparités dans les modes de gestion ;
- une faiblesse du dispositif institutionnel et législatif, et des systèmes d'information.

Ces limites proviennent de la faiblesse des plateaux techniques, de l'insuffisance de formation des personnels paramédicaux, de la lourdeur des procédures et de la longueur des délais de traitement, de la limitation des types de prestations offertes ainsi que des disparités des taux de prestations entre les différents régimes.

CHOIX STRATEGIQUES FORMULES PAR LE SOUS-SECTEUR

Les objectifs stratégiques

Au regard du diagnostic, des orientations contenues dans la vision nationale à long terme 2035, des objectifs assignés au secteur des services sociaux et des ambitions du domaine, le sous-secteur Travail et Sécurité Sociale comporte deux objectifs principaux :

- Améliorer la protection du travail dans le cadre du travail décent ;
- Promouvoir une sécurité sociale de qualité pour tous.

La mise en œuvre de ces objectifs a conduit à la déclinaison des axes stratégiques ci-après :

- l'amélioration du système existant et extension de la couverture sociale vers les champs personnel et matériel non couverts ;***
- le renforcement de la fonction protection du travail ;***
- l'amélioration de la gouvernance du sous-secteur.***

La mise en œuvre de ces axes stratégiques s'adossera sur trois programmes, à savoir :

- Promotion de la Sécurité Sociale pour tous ;

Promotion du Travail Décent ;

Gouvernance et appui institutionnel du sous-secteur Travail et Sécurité Sociale.

Tableau 21 : Ancrage de la stratégie du sous-secteur Travail et Sécurité Sociale sur la Vision Nationale et la SND30

<i>Objectif global de la Vision nationale</i>	<i>Objectif général de la vision nationale</i>	<i>Objectif spécifique de la vision nationale</i>	<i>Objectif sectoriel</i>	<i>Objectifs sous sectoriels</i>	<i>Sous Objectifs sous sectoriels</i>
Devenir un Pays émergent, démocratique et uni dans sa diversité à l'horizon 2035	Réduire la pauvreté à un niveau socialement acceptable	Améliorer la protection et la sécurité sociales	Permettre aux populations de satisfaire leurs besoins essentiels, de jouir de leurs droits fondamentaux et d'assumer leurs devoirs	1. Sécurité sociale Promouvoir une sécurité sociale de qualité pour tous	1. Améliorer la Couverture et le fonctionnement du système de sécurité sociale en vigueur au Cameroun
				1. Travail Promouvoir le travail décent dans tous les secteurs d'activités	1. Renforcer la protection sociale des travailleurs en milieu de travail 1. Améliorer la Gouvernance et l'appui institutionnel des ressources du sous-secteur Travail et Sécurité Sociale

DECLINAISON DES PROGRAMMES EN ACTION

La distribution de ces programmes et leurs déclinaisons en actions sont organisées dans le tableau ci-dessous :

TABLEAU 22 : DECLINAISON DES PROGRAMMES ET ACTIONS

AXES	PROGRAMMES	ACTIONS
<p>AXE 1 : Amélioration du système existant et extension de la couverture sociale vers les champs personnels et matériel non couverts</p>	<p>Programme 1 : Promotion de la sécurité sociale pour tous</p>	<p>1. Renforcement du Système du régime privé de Sécurité sociale</p>
		<p>1. Renforcement du système du régime public de sécurité sociale en vue de la mise en place de la CNPE</p>
		<p>1. Extension de la sécurité sociale au champ personnel non couvert (Travailleurs du secteur informel)</p>
		<p>1. Extension de la sécurité sociale au champ matériel dans le cadre de la mise en œuvre de la CSU</p>
		<p>1. Promotion de la culture de la Sécurité sociale</p>
<p>AXE 2 : Renforcement de la fonction travail</p>	<p>Programme 2 : Promotion du Travail Décent</p>	<p>1. Renforcement des capacités d'Intervention de l'Inspection du Travail</p>
		<p>1. Promotion du dialogue social</p>
		<p>1. Promotion des normes, des principes et droits fondamentaux des travailleurs</p>
		<p>1. Promotion des principes de santé, de sécurité, d'humanisation et de bien-être en milieu de travail</p>

AXE 3 : Amélioration de la gouvernance du sous-secteur	Programme 3 : Gouvernance et appui institutionnel du sous-secteur Travail et Sécurité Sociale	1. Coordination et suivi des activités des services du Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale
		1. Planification et Gestion budgétaire au Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale
		1. Système d'information et Production statistiques au Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale
		1. Amélioration du cadre de travail au Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale
		1. Gestion des ressources humaines
		1. Contrôle et audit interne du fonctionnement et la performance des services du Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale
		1. Conseil et assistance juridique au Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale
		1. Communication et Relations Publiques au Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale
		1. Ressources documentaires et information des usagers au Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale

CADRE INSTITUTIONNEL DES PROGRAMMES

La mise en œuvre des programmes du sous-secteur Travail et Sécurité Sociale va engager quatre niveaux de coordination : la coordination politique, la coordination administrative, la coordination technique et la coordination opérationnelle.

La coordination politique

La coordination politique est assurée par Monsieur le Ministre du Travail et de la Sécurité Sociale. Ordonnateur principal du budget, il valide le cadre stratégique et budgétaire des programmes, en désigne les coordonnateurs.

La coordination administrative

La coordination administrative des programmes quant à elle relève du ressort du Secrétaire du Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale, en sa qualité de Chef de l'Administration et de Président du Comité de Planification, Programmation, Budgétisation et de Suivi-Evaluation (PPBS) du Ministère. A ce titre, il coordonne l'élaboration des programmes et préside toutes les réunions inhérentes à tout le processus.

La coordination technique

La coordination technique est assurée par les responsables des programmes chargés, chacun en ce qui le concerne, de la mise en œuvre de ceux-ci. A ce effet, ils ont la responsabilité de :

- coordonner l'élaboration de leur programme ;
- formuler la stratégie du programme ;
- arbitrer le contenu du programme ;
- rendre compte de la performance globale du programme.

La coordination opérationnelle

La coordination opérationnelle quant à elle est portée par les coordonnateurs des actions aidés en cela par les différents intervenants dans le domaine de ladite action. A ce titre, il leur incombe :

- d'identifier les activités et les tâches à mettre en œuvre dans le cadre de l'action ;
- d'évaluer le coût de l'action ;
- de programmer l'exécution physique et financière des activités et des tâches ;
- de suivre l'exécution desdites activités et tâches.

CADRE LOGIQUE DU PROGRAMME 017

PROMOTION DE LA SECURITE SOCIALE POUR TOUS						
Actions du programme		Objectif	Indicateurs			
			Libellé	Niveau ref.	Niveau cible	Source de vérification
01	RENFORCEMENT DU SYSTEME DU REGIME PRIVE DE SECURITE SOCIALE	AMELIORER LA GESTION DU REGIME PRIVE DE SECURITE SOCIALE CONFORMEMENT AUX NORMES DE LA CIPRES	Proportion d'assurés sociaux cotisant par sexe	60,84	64	Rapport d'activités MINTSS
02	RENFORCEMENT DU SYSTEME DU REGIME PUBLIC DE SECURITE SOCIALE EN VUE DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA CNPE	Améliorer la gestion du régime public de sécurité sociale conformément aux normes de la CIPRES	Part des prestations sociales offertes au personnel de l'Etat par le Budget de l'Etat	4,7	7	Rapport d'activités MINTSS

SYNTHESE DE LA STRATEGIE

PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

03	EXTENSION DE LA SECURITE SOCIALE AU CHAMP PERSONNEL NON COUVERT (TRAVAILLEUR DU SECTEUR INFORMEL)	AUGMENTER LE NOMBRE D'ASSURES EN INTEGRANT PROGRESSIVEMENT LES TRAVAILLEURS DU SECTEUR INFORMEL JUSQUE-LA EN MARGE DU SYSTEME	Part de l'assurance volontaire dans la sécurité sociale par sexe	7,67	9,5	Rapport d'activités MINTSS
05	PROMOTION DE LA CULTURE DE LA SECURITE SOCIALE	FAIRE CONNAITRE A UN GRAND NOMBRE D'ASSURES SOCIAUX LEURS DROITS ET OBLIGATIONS EN MATIERE DE SECURITE SOCIALE	Nombre d'actions de sensibilisation effectués	0	5	Rapport d'activités MINTSS

CADRE LOGIQUE DU PROGRAMME 018

PROMOTION DU TRAVAIL DECENT

Actions du programme	Objectif	Indicateurs				
		Libellé	Niveau ref.	Niveau cible	Source de vérification	
01	RENFORCEMENT DES CAPACITES D'INTERVENTION DE L'INSPECTION DU TRAVAIL	ACCROITRE L'EFFICACITE DE L'INSPECTION DU TRAVAIL	Pourcentage d'entreprises ayant fait l'objet d'une inspection par an (contrôle et conseil)	0	0	Rapport d'activités de l'Inspection du Travail /DRP
02	PROMOTION DU DIALOGUE SOCIAL	AMELIORER LES RELATIONS PROFESSIONNELLES	Nombre de sessions ordinaires et extraordinaires des institutions du Dialogue Sociale tenues	17	17	Rapport d'activités de la DRP
04	PROMOTION DES NORMES, DES PRINCIPES ET DROITS FONDAMENTAUX DES TRAVAILLEURS	VEILLER A LA PRISE EN COMPTE DES NORMES ET PRINCIPES DE PROTECTION DES TRAVAILLEURS DANS LA LEGISLATION NATIONALE Y COMPRIS LA PROTECTION DES FEMMES ET DES ENFANTS	Nombre d'actions de sensibilisation et de vulgarisation des normes menées	4	10	Rapport d'activités DINCIT
05	PROMOTION DES PRINCIPES DE SANTE, DE SECURITE, D'HUMANISATION ET DE BIEN-ETRE EN MILIEU DE TRAVAIL	RENFORCER LE DISPOSITIF DES PRINCIPES DE SANTE, DE SECURITE ET DE BIEN ETRE EN MILIEU DE TRAVAIL	Proportion d'entreprises assujetties et disposant d'un CHS fonctionnel	16	40	Rapport d'activités de la DSST

CADRE LOGIQUE DU PROGRAMME 159

GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU SOUS SECTEUR TRAVAIL ET SECURITE SOCIALE

Actions du programme	Objectif	Indicateurs				
		Libellé	Niveau ref.	Niveau cible	Source de vérification	
01	COORDINATION ET SUIVI DES ACTIVITES DES SERVICES DU MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE	AMELIORER LA COORDINATION DES SERVICES ET ASSURER LA BONNE MISE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES DU MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE	Taux de réalisation des activités budgétisées au sein du MINTSS	86	89	Rapports de suivi des plans d'actions des structures techniques du MINTSS
02	PLANIFICATION ET GESTION BUDGETAIRE AU MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE	AMELIORER LA QUALITE ET L'EFFICACITE DE LA DEPENSE	Note globale du MINTSS Obtenue à l'issue des CEPB/PA	89	90	Rapports des CEP/MINEPAT /MINFI
04	SYSTEME D'INFORMATION ET PRODUCTION STATISTIQUES AU MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE	METTRE A DISPOSITION DES DECIDEURS ET DES USAGERS DES INFORMATIONS ET DONNEES D'INFORMATIONS ET STATISTIQUES FIABLES POUR LE SUIVI / EVALUATION DE LA PERFORMANCE	Taux de disponibilité des statistiques clés	80	82	Annuaire statistique du MINTSS
05	AMELIORATION DU CADRE DU TRAVAIL DU MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE	DOTER LES DIFFERENTES STRUCTURES D'INFRASTRUCTURES ET EQUIPEMENTS ADEQUATS	Proportion des dossiers traités dans les délais réglementaires	83	85	Annuaire CNPS
06	DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES	AMELIORER LES CAPACITES TECHNIQUES DES RESSOURCES HUMAINES	Pourcentage de rejets des traitements de dossiers effectué	45	45	Registres de Transmission

SYNTHESE DE LA STRATEGIE

PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

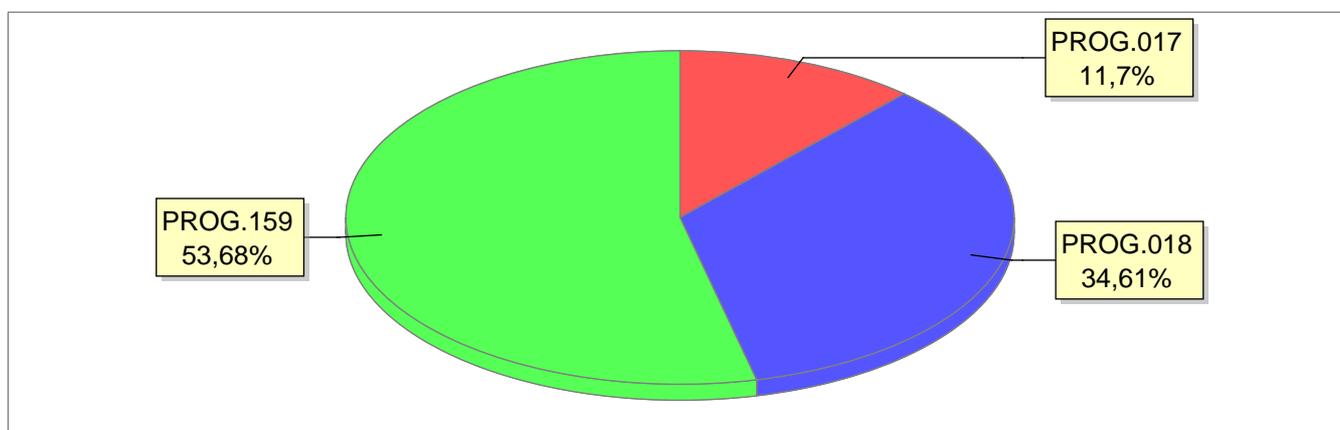
08	CONTROLE ET AUDIT INTERNE DU FONCTIONNEMENT ET LA PERFORMANCE DES SERVICES DU MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE	AMELIORER LE FONCTIONNEMENT ET LA PERFORMANCE DES SERVICES AU MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE	Nombre d'irrégularités relevées par mission d'inspection	5	4	Rapport d'activités Inspection générale
09	CONSEIL ET ASSISTANCE JURIDIQUE AU MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE	Assurer la conformité légale des actes et la défense en justice des intérêts de l'Etat	Pourcentage des décisions de justice contradictoires	25	30	Rapport Annuel de Performance du MINTSS
			Proportion des textes examinés par an dans les délais	25	30	Rapport Annuel de Performance
10	COMMUNICATION ET RELATION PUBLIQUE AU MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE	ACCROITRE LA VISIBILITE DES ACTIONS MENEES	Taux de médiatisation des événements du MINTSS	100	100	Rapport annuel d'activités de la Cellule de Communication
11	RESSOURCES DOCUMENTAIRES ET INFORMATION DES USAGERS AU MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE	AMELIORER LA GESTION DES RESSOURCES DOCUMENTAIRES ET INFORMATION D'ACCUEIL	Pourcentage des demandes satisfaites	81	82	Rapports d'activités du Centre de documentation et d'archivage

DEUXIEME PARTIE
CONTENU DES PROGRAMMES

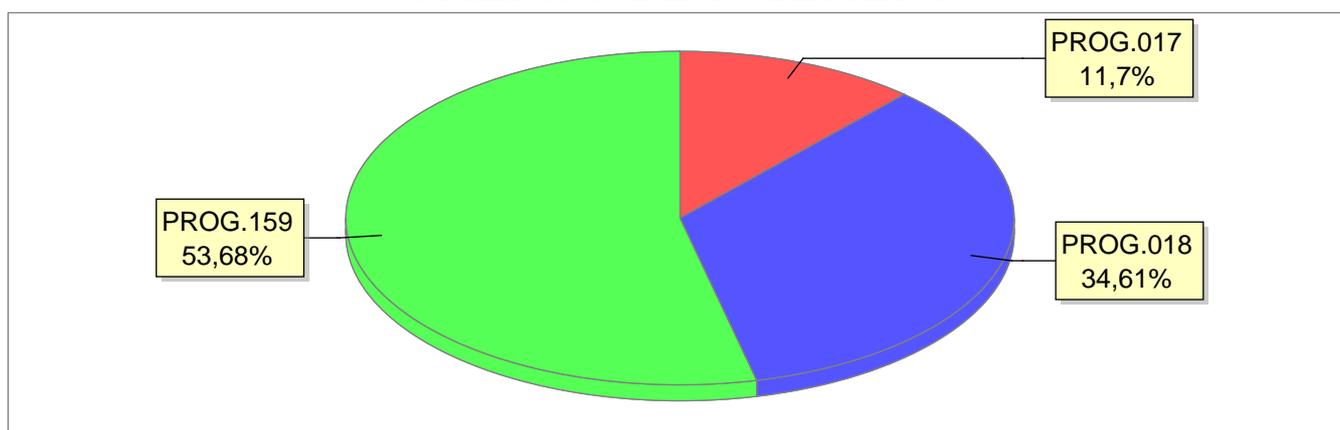
REPARTITION DES CREDITS DU CHAPITRE

NUMÉRO ET INTITULÉ DU PROGRAMME		DEPENSES COURANTES		DEPENSES EN CAPITAL		TOTAL	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP
017	PROMOTION DE LA SECURITE SOCIALE POUR TOUS	812 000 000	812 000 000	0	0	812 000 000	812 000 000
018	PROMOTION DU TRAVAIL DECENT	2 016 900 000	2 016 900 000	385 000 000	385 000 000	2 401 900 000	2 401 900 000
159	GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU SOUS SECTEUR TRAVAIL ET SECURITE SOCIALE	3 510 100 000	3 510 100 000	215 000 000	215 000 000	3 725 100 000	3 725 100 000
TOTAL		6 339 000 000	6 339 000 000	600 000 000	600 000 000	6 939 000 000	6 939 000 000

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT



CREDITS DE PAIEMENT



6. PROGRAMME 017

**PROMOTION DE LA SECURITE SOCIALE POUR
TOUS**

RESPONSABLE DU PROGRAMME

BALBINE ELISABETH NKONO

6.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Placé sous la responsabilité du Directeur de la Sécurité Sociale du Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale, Madame **BALBINE ELISABETH NKONO**, ce programme a pour objectif : « **Améliorer la couverture de sécurité sociale au Cameroun** ». Il est évalué à travers l'indicateur : « **Proportion de la population active occupée couverte pour au moins trois (03) risques** ».

Le régime de protection sociale est encore embryonnaire au Cameroun, et ce programme répond aux exigences du contexte socio-économique national marqué non seulement par la précarité du plus grand nombre et le développement du secteur informel, mais également par le développement dans un environnement juridique lacunaire, d'initiatives non gouvernementales en matière de sécurité sociale. Pour la SND30, l'ambition est de voir le taux de couverture sociale à plus de 50% d'ici 2030.

L'intégration des couches en marge de l'actuel système constitue, par conséquent le défi majeur de ce programme.

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 Améliorer la couverture de sécurité sociale au Cameroun

INDICATEURS		UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Proportion de la population active occupée couverte pour au moins trois (03) risques	%	2021	22,8	2023	25

PROGRAMME 017 - PROMOTION DE LA SECURITE SOCIALE POUR TOUS

PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur	
Indicateur	Proportion de la population active occupée couverte pour au moins trois (03) risques
Objectif	Améliorer la couverture de sécurité sociale au Cameroun
Stratégie concernée	
Programme concerné par l'objectif	017 - PROMOTION DE LA SECURITE SOCIALE POUR TOUS
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	Direction de la Sécurité Sociale
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	CNPS
2) Description de l'indicateur	
Nature précise des données à utiliser	Proportion de la population active occupée couverte pour au moins trois(03) risques/la population totale active occupée
Unité de mesure	pourcentage (%)
Mode de calcul	Pourcentage
Périodicité de la mesure	Annuelle
Dernier résultat connu	Année: 2016 Valeur: 22.7
Cible fixée à la fin du programme	Année: 2023 Valeur: 25.0
Prévisions annuelles	Année: 2023 Valeur: 22.9
	Année: 2024 Valeur: 23
	Année: 2025 Valeur: 24
3) Renseignement de l'indicateur(collecte et analyse des données)	
Source de données	Enquêtes et collectes
Mode de collecte des données	Rapport d'enquêtes, Rapports d'activités
Services ou organismes responsables de la collecte des données	Direction de la Sécurité Sociale, Cellule des Statistiques, Observatoire National du Travail, Cellule de Suivi CNPS, Institut National de la Statistique
Vérification/ Validation des données	Direction de la Sécurité Sociale, Cellule des Statistiques, Observatoire National du Travail, Cellule de Suivi CNPS, Institut National de la Statistique
Service responsable de la synthèse des données	Direction de la Sécurité Sociale, Cellule des Statistiques, Observatoire National du Travail, Cellule de Suivi CNPS, Institut National de la Statistique
Service interne ou structure externe responsable des analyses	Direction de la Sécurité Sociale, Cellule des Statistiques, Observatoire National du Travail, Cellule de Suivi CNPS, Institut National de la Statistique
Coût de collecte et d'analyse	
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur	
Limites et biais connus	RAS
Modalités d'interprétation	RAS
5) Commentaires	
RAS	

■ RECAPITULATION DES ACTIONS

- ACTION 01:** RENFORCEMENT DU SYSTEME DU REGIME PRIVE DE SECURITE SOCIALE
- ACTION 02:** RENFORCEMENT DU SYSTEME DU REGIME PUBLIC DE SECURITE SOCIALE EN VUE DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA CNPE
- ACTION 03:** EXTENSION DE LA SECURITE SOCIALE AU CHAMP PERSONNEL NON COUVERT (TRAVAILLEUR DU SECTEUR INFORMEL)
- ACTION 05:** PROMOTION DE LA CULTURE DE LA SECURITE SOCIALE

■ 6.2. STRATÉGIE PROGRAMME

■ 6.3. PRÉSENTATION DES ACTIONS

ACTION 01

RENFORCEMENT DU SYSTEME DU REGIME PRIVE DE SECURITE SOCIALE

La réforme de la sécurité sociale se situe dans un cadre stratégique global balisé par l'Etat et s'opérationnalise dans l'espace et dans le temps dans une trame méthodologique précise. Afin de rechercher des voies et moyens de le rendre performant et proche des standards internationaux, l'Etat se propose d'accroître la performance, la solvabilité, la fiabilité et la pérennité des deux régimes actuellement en vigueur au Cameroun, à savoir, le régime du privé géré par la CNPS, et le régime de la Fonction Publique.

La réforme du régime de la Fonction Publique se justifie par un certain nombre de dysfonctionnements aussi bien sur le plan structurel et de l'équilibre financier que sur le plan de la gouvernance. En clair, il est question de rendre plus efficace et plus efficiente la gestion du régime des fonctionnaires de façon à optimiser la couverture de tous les personnels de l'Etat ainsi que leurs ayants-droits.

Quant au régime du secteur privé, cette action permettra d'améliorer le niveau des prestations servies, ainsi que la gouvernance au niveau de la gestion technique, administrative et financière de la CNPS.

OBJECTIF 1. AMELIORER LA GESTION DU REGIME PRIVE DE SECURITE SOCIALE CONFORMEMENT AUX NORMES DE LA CIPRES

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Proportion d'assurés sociaux cotisant par sexe	%	2021	60,84	2023	64

ACTION 02**RENFORCEMENT DU SYSTEME DU REGIME PUBLIC DE SECURITE SOCIALE EN VUE DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA CNPE**

Parmi les attentes des populations camerounaises de la réforme du système de sécurité sociale engagée par les pouvoirs publics depuis 1999, l'instauration d'un régime d'assurance maladie de base occupe une place de choix. En effet, fragilisées par la crise économique qui a frappé le Cameroun depuis les années 80, qui a conduit à la suppression de la gratuité des soins hospitaliers, les populations ont vu leurs faibles revenus lourdement compromis par les dépenses familiales liées à la santé.

Face à cette situation, les Camerounais ont opté pour des systèmes palliatifs qui leur ont permis tant bien que mal de répondre au coût très onéreux de la prise en charge de l'état morbide.

Par ailleurs, bien que la notion de chômage reste très complexe pour l'économie camerounaise, l'inexistence d'une assurance consacrée à la question contribue à maintenir une bonne partie de citoyens dans la précarité. Il importait donc que les pouvoirs publics se penchent sur cette question.

L'objectif final de la réforme du système de sécurité sociale engagée par les pouvoirs publics depuis 1999 est d'arriver à couvrir le reste des 80 % des populations encore en marge dudit système. La réalisation de cet objectif contribuera fortement à la réduction de la précarité dans laquelle vivent une bonne partie des Camerounais.

Il s'agit là d'un saut qualitatif que le nouveau système effectuerait au travers de l'extension du champ personnel, notamment l'intégration de toutes les couches sociales et professionnelles encore non prises en compte, en l'occurrence :

- les opérateurs du secteur informel ;
- les travailleurs domestiques ;
- les travailleurs des professions libérales ;
- les commerçants ;
- les travailleurs indépendants ;
- les populations rurales.

OBJECTIF 1. Améliorer la gestion du régime public de sécurité sociale conformément aux normes de la CIPRES

INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
		ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1 Part des prestations sociales offertes au personnel de l'Etat par le Budget de l'Etat	%	2021	4,7	2023	7

ACTION 03**EXTENSION DE LA SECURITE SOCIALE AU CHAMP PERSONNEL NON COUVERT
(TRAVAILLEUR DU SECTEUR INFORMEL)**

Les aménagements de la Sécurité Sociale en termes d'extension vers de nouveaux champs matériels se trouvent dans l'élargissement du panier des risques sociaux. Cette action insiste sur deux principales activités notamment :

- l'accompagnement à la mise en place de la Couverture Santé Universelle et
- l'élargissement du panier des prestations de l'assurance volontaire.

OBJECTIF 1. AUGMENTER LE NOMBRE D'ASSURES EN INTEGRANT PROGRESSIVEMENT LES TRAVAILLEURS DU SECTEUR INFORMEL JUSQUE-LA EN MARGE DU SYSTEME

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Part de l'assurance volontaire dans la sécurité sociale par sexe	%	2021	7,67	2023	9,5

ACTION 05**PROMOTION DE LA CULTURE DE LA SECURITE SOCIALE**

Cette action qui vient par le constat fait de la non appropriation et de la non maîtrise des droits et prestations sociales par la grande partie de la population, a pour objectif de « faire connaître à un grand nombre d'assurés sociaux leurs droits et obligations en matière de sécurité sociale ». Pour se faire, l'on mesurera l'atteinte de cet objectif à travers les indicateurs ci-après : Nombre d'actions de sensibilisation effectués ; Nombre de travailleurs sensibilisés par sexe. Activités principales : (i) Etudes et enquêtes de sécurité sociale ; (ii) : Organisations des larges campagnes de sensibilisation à l'intention du grand public ; (iii) Campagnes de sensibilisation sur les prestations sociales offertes aux femmes assurées et aux veuves d'assurés.

OBJECTIF 1. FAIRE CONNAITRE A UN GRAND NOMBRE D'ASSURES SOCIAUX LEURS DROITS ET OBLIGATIONS EN MATIERE DE SECURITE SOCIALE

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Nombre d'actions de sensibilisation effectués	nb	2021	0	2023	5

PROGRAMME 017 - PROMOTION DE LA SECURITE SOCIALE POUR TOUS

PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Proportion d'assurés sociaux cotisant par sexe	
Objectif	AMELIORER LA GESTION DU REGIME PRIVE DE SECURITE SOCIALE CONFORMEMENT AUX NORMES DE LA CIPRES	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	017 - PROMOTION DE LA SECURITE SOCIALE POUR TOUS	
Action concernée par l'objectif	01 - RENFORCEMENT DU SYSTEME DU REGIME PRIVE DE SECURITE SOCIALE	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	Direction de la Sécurité Sociale	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	CNPS	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Ratios prudentiels de la CIPRES	
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul	Pourcentage	
Périodicité de la mesure	Annuelle	
Dernier résultat connu	Année: 2017	Valeur: 85
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2023	Valeur: 64.0
Prévisions annuelles	Année: 2023	Valeur: 89
	Année: 2024	Valeur: 90
	Année: 2025	Valeur: 92
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	Annuaire Statistiques de la CNPS	
Mode de collecte des données	Données CNPS	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	CNPS	
Vérification/ Validation des données	CNPS	
Service responsable de la synthèse des données	CNPS	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	Direction de la Sécurité Sociale	
Coût de collecte et d'analyse		
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus	RAS	
Modalités d'interprétation	RAS	
5) Commentaires		
RAS		

PROGRAMME 017 - PROMOTION DE LA SECURITE SOCIALE POUR TOUS

PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur	
Indicateur	Part des prestations sociales offertes au personnel de l'Etat par le Budget de l'Etat
Objectif	Améliorer la gestion du régime public de sécurité sociale conformément aux normes de la CIPRES
Stratégie concernée	
Programme concerné par l'objectif	017 - PROMOTION DE LA SECURITE SOCIALE POUR TOUS
Action concernée par l'objectif	02 - RENFORCEMENT DU SYSTEME DU REGIME PUBLIC DE SECURITE SOCIALE EN VUE DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA CNPE
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	Direction de la Sécurité Sociale
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	
2) Description de l'indicateur	
Nature précise des données à utiliser	Nombre de couches socio-professionnelles intégrées dans le système de sécurité sociale /le nombre total des couches socio-professionnelles
Unité de mesure	pourcentage (%)
Mode de calcul	pourcentage
Périodicité de la mesure	Annuelle
Dernier résultat connu	Année: 2017 Valeur: 12.5
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2023 Valeur: 7.0
Prévisions annuelles	Année: 2023 Valeur: 7
	Année: 2024 Valeur: 13.1
	Année: 2025 Valeur: 13.5
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)	
Source de données	Rapport d'activités du MINTSS
Mode de collecte des données	Activités
Services ou organismes responsables de la collecte des données	Direction de la Sécurité Sociale, Cellule des Statistiques, Observatoire National du Travail, Cellule de Suivi
Vérification/ Validation des données	Direction de la Sécurité Sociale, Cellule des Statistiques, Observatoire National du Travail, Cellule de Suivi
Service responsable de la synthèse des données	Direction de la Sécurité Sociale, Cellule des Statistiques, Observatoire National du Travail, Cellule de Suivi
Service interne ou structure externe responsable des analyses	Direction de la Sécurité Sociale, Cellule des Statistiques, Observatoire National du Travail, Cellule de Suivi
Coût de collecte et d'analyse	
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur	
Limites et biais connus	RAS
Modalités d'interprétation	RAS
5) Commentaires	
RAS	

PROGRAMME 017 - PROMOTION DE LA SECURITE SOCIALE POUR TOUS

PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Part de l'assurance volontaire dans la sécurité sociale par sexe	
Objectif	AUGMENTER LE NOMBRE D'ASSURES EN INTEGRANT PROGRESSIVEMENT LES TRAVAILLEURS DU SECTEUR INFORMEL JUSQUE-LA EN MARGE DU SYSTEME	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	017 - PROMOTION DE LA SECURITE SOCIALE POUR TOUS	
Action concernée par l'objectif	03 - EXTENSION DE LA SECURITE SOCIALE AU CHAMP PERSONNEL NON COUVERT (TRAVAILLEUR DU SECTEUR INFORMEL)	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	Direction de la Sécurité Sociale	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	CNPS	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Le panier de risques sociaux actuellement couverts/sur le panier de tous les risques à couvrir	
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul	Pourcentage	
Périodicité de la mesure	Annuelle	
Dernier résultat connu	Année: 2017	Valeur: 4
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2023	Valeur: 9.5
Prévisions annuelles	Année: 2023	Valeur: 6
	Année: 2024	Valeur: 6
	Année: 2025	Valeur: 6
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	Rapports d'activités du MINTSS	
Mode de collecte des données	Activités	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	Direction de la Sécurité Sociale	
Vérification/ Validation des données	Direction de la Sécurité Sociale	
Service responsable de la synthèse des données	Direction de la Sécurité Sociale	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	Direction de la Sécurité Sociale	
Coût de collecte et d'analyse		
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus	RAS	
Modalités d'interprétation	RAS	
5) Commentaires		
RAS		

PROGRAMME 017 - PROMOTION DE LA SECURITE SOCIALE POUR TOUS

PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Part des prestations de santé offertes par l'organisme par rapport au budget de l'Etat	
Objectif	METTRE EN PLACE UN ORGANISME EN CHARGE DE LA COUVERTURE DES SOINS DE SANTE UNIVERSELLE CONFORMEMENT AUX NORMES DE LA CIPRES	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	017 - PROMOTION DE LA SECURITE SOCIALE POUR TOUS	
Action concernée par l'objectif	04 - EXTENSION DE LA SECURITE SOCIALE AU CHAMP MATERIEL DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA CSU	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif		
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif		
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser		
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul		
Périodicité de la mesure		
Dernier résultat connu	Année:	Valeur:
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2023	Valeur: 10.0
Prévisions annuelles	Année: 2023	Valeur:
	Année: 2024	Valeur:
	Année: 2025	Valeur:
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données		
Mode de collecte des données		
Services ou organismes responsables de la collecte des données		
Vérification/ Validation des données		
Service responsable de la synthèse des données		
Service interne ou structure externe responsable des analyses		
Coût de collecte et d'analyse		
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus		
Modalités d'interprétation		
5) Commentaires		

PROGRAMME 017 - PROMOTION DE LA SECURITE SOCIALE POUR TOUS

PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Nombre d'actions de sensibilisation effectués	
Objectif	FAIRE CONNAITRE A UN GRAND NOMBRE D'ASSURES SOCIAUX LEURS DROITS ET OBLIGATIONS EN MATIERE DE SECURITE SOCIALE	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	017 - PROMOTION DE LA SECURITE SOCIALE POUR TOUS	
Action concernée par l'objectif	05 - PROMOTION DE LA CULTURE DE LA SECURITE SOCIALE	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	Direction de la Sécurité Sociale	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif		
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Données quantitatives	
Unité de mesure	Nombre	
Mode de calcul	Somme des effectifs des actions de sensibilisation	
Périodicité de la mesure	Annuelle	
Dernier résultat connu	Année:	Valeur:
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2023	Valeur: 5.0
Prévisions annuelles	Année: 2023	Valeur: 5
	Année: 2024	Valeur:
	Année: 2025	Valeur:
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	Enquête pilote de l'ONT de 2011	
Mode de collecte des données	Enquête pilote dans 03 régions (Centre, Sud, Est)	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	ONT	
Vérification/ Validation des données	Séminaire de validation	
Service responsable de la synthèse des données	ONT	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	ONT	
Coût de collecte et d'analyse	RAS	
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus	L'enquête n'a eu lieu qu'en 2011 sur 3 régions non représentatives	
Modalités d'interprétation	RAS	
5) Commentaires		
RAS		

■ 6.4. PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTIONS

NUMÉRO ET INTITULÉ DE L'ACTION		DEPENSES COURANTES		DEPENSES EN CAPITAL		TOTAL	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP
01	RENFORCEMENT DU SYSTEME DU REGIME PRIVE DE SECURITE SOCIALE	41 000 000	41 000 000	0	0	41 000 000	41 000 000
02	RENFORCEMENT DU SYSTEME DU REGIME PUBLIC DE SECURITE SOCIALE EN VUE DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA CNPE	735 000 000	735 000 000	0	0	735 000 000	735 000 000
03	EXTENSION DE LA SECURITE SOCIALE AU CHAMP PERSONNEL NON COUVERT (TRAVAILLEUR DU SECTEUR INFORMEL)	14 000 000	14 000 000	0	0	14 000 000	14 000 000
05	PROMOTION DE LA CULTURE DE LA SECURITE SOCIALE	22 000 000	22 000 000	0	0	22 000 000	22 000 000
TOTAL		812 000 000	812 000 000	0	0	812 000 000	812 000 000

7. PROGRAMME 018

PROMOTION DU TRAVAIL DECENT

RESPONSABLE DU PROGRAMME

ANGELINE SANKEP

7.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Placé sous la responsabilité du Directeur des Relations Professionnelles du Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale Madame **ANGELINE SANKEP**, ce programme a pour objectif : « **Améliorer le dispositif de santé et de sécurité en milieu de travail** ». Il est évalué à travers les indicateurs : « **Proportion des travailleurs par sexe dont les entreprises appliquent les principes de travail décent et, Proportion des entreprises appliquant les principes du travail décent** ».

Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique des Grandes Réalisations initiées par le Président de la République, de nombreux projets de développement ont été mis sur pied sur l'ensemble du territoire national, entraînant la création de plusieurs grands sites dans les domaines industriels, miniers et d'infrastructures. Ce nouveau contexte de développement des infrastructures et de modernisation de l'appareil de production, ajouté aux carences déjà existantes concernant le respect des principes du travail décent, vont constituer des viviers indéniables en matière de risques professionnels (Maladies Professionnelles et Accidents de Travail).

En cohérence avec la création d'emplois décents et de la recherche de la croissance prescrites par la SND30, le sous-secteur Travail et Sécurité Sociale a pour mission à travers ce programme, de contribuer à l'amélioration de la productivité des entreprises en améliorant le rendement du travailleur. Ceci passe par l'amélioration de sa protection sociale.

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 Améliorer le dispositif de santé et de sécurité en milieu de travail

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Proportion des travailleurs par sexe dont les entreprises appliquent les principes de travail décent	%	2021	24,5	2023	25

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Proportion des travailleurs par sexe dont les entreprises appliquent les principes de travail décent	
Objectif	Améliorer le dispositif de santé et de sécurité en milieu de travail	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	018 - PROMOTION DU TRAVAIL DECENT	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	Direction des Relations Professionnelles	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif		
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Nombre de travailleurs dont les entreprises appliquent les principes de travail décent/le nombre total des travailleurs dans les entreprises	
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul	Pourcentage	
Périodicité de la mesure	Annuelle	
Dernier résultat connu	Année: 2014	Valeur: 24
Cible fixée à la fin du programme	Année: 2023	Valeur: 25.0
Prévisions annuelles	Année: 2023	Valeur: 25
	Année: 2024	Valeur: 25
	Année: 2025	Valeur: 25.5
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	Rapports d'activités de l'Inspection du Travail	
Mode de collecte des données	Activités de l'Inspection du Travail	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	Direction de Relations Professionnelles	
Vérification/ Validation des données	Direction de Relations Professionnelles	
Service responsable de la synthèse des données	Direction de Relations Professionnelles	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	Direction de Relations Professionnelles	
Coût de collecte et d'analyse		
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus	RAS	
Modalités d'interprétation	RAS	
5) Commentaires		
RAS		

■ RECAPITULATION DES ACTIONS

- ACTION 01:** RENFORCEMENT DES CAPACITES D'INTERVENTION DE L'INSPECTION DU TRAVAIL
- ACTION 02:** PROMOTION DU DIALOGUE SOCIAL
- ACTION 04:** PROMOTION DES NORMES, DES PRINCIPES ET DROITS FONDAMENTAUX DES TRAVAILLEURS
- ACTION 05:** PROMOTION DES PRINCIPES DE SANTE, DE SECURITE, D'HUMANISATION ET DE BIEN-ETRE EN MILIEU DE TRAVAIL

■ 7.2. STRATÉGIE PROGRAMME

■ 7.3. PRÉSENTATION DES ACTIONS

ACTION 01

RENFORCEMENT DES CAPACITES D'INTERVENTION DE L'INSPECTION DU TRAVAIL

Cette action se consacre à améliorer la protection des travailleurs par le respect des droits fondamentaux au travail et des bonnes conditions de travail. Pour y parvenir le sous-secteur s'engage pour l'essentiel à redynamiser l'inspection du travail et favoriser les bonnes relations professionnelles.

En dehors de la conciliation qui est une mission incombant à l'Inspecteur du Travail et relevant du droit coutumier, l'Inspection du Travail doit prévenir les conflits par des conseils appropriés aux partenaires sociaux employeurs et travailleurs sur la meilleure façon d'appliquer les lois et règlements en matière de travail et le contrôle quotidien de l'application des normes du travail dans les entreprises. Par ailleurs, l'absence des outils de travail relevée supra rend les Inspecteurs du Travail dépendants de la magnanimité des employeurs fragilisant ainsi l'autorité de l'Etat dont ils sont dépositaires.

Dans la perspective, d'accompagner le gouvernement à relever le défi du travail décent dans tous les secteurs d'activités, le MINTSS par le biais de cette action de renforcement des capacités de l'inspection du travail ambitionne à accroître la conformité des lieux de travail sans exception aux normes fondamentales du travail en matière de conditions de travail, de relations professionnelles, de mouvements de main d'œuvre, de protection santé des travailleurs et des problèmes de protection sociale. Au regard des dispositions de la Convention 81 de l'OIT ratifié le 03 sept. 1962 par le Cameroun, l'Inspection du Travail, dispose des moyens techniques, matériels et logistiques nécessaires limités pour prévenir et résoudre efficacement les conflits du travail et assurer la conformité des unités de production de toutes les branches d'activités avec le droit du travail, en particulier les droits et principes fondamentaux au travail. En outre, ils utilisent des outils souvent dépassés notamment des textes régissant les domaines de la sécurité sociale et de la santé et sécurité sociale. La Stratégie Nationale de Développement

(SND30) place au premier plan l'intensification des activités dans plusieurs secteurs tels que celui de l'infrastructure et de l'industrie, entre autres. Pour ce faire, sa mise en œuvre se fera à travers la réalisation des activités suivantes :

- Constructions et réhabilitations des bâtiments de l'Inspection du Travail
- Intensification des visites d'entreprises par l'Inspection du Travail
- Renforcement des capacités matériel, équipement et logistiques appropriés
- Renforcement des capacités techniques de l'Inspection du Travail.

Dans le contexte de la densification de l'activité économique et de la mise en œuvre des grands chantiers, l'Inspection du Travail est plus que jamais interpellée. Afin de la rendre capable de mieux assumer ses responsabilités, le MINTSS entend renforcer ses capacités en ressources humaines, logistiques et matérielles. A cet effet, il est question de conclure un partenariat avec l'ENAM via le MINFOPRA afin d'augmenter le quota de places réservées à l'Administration du Travail et améliorer le ratio nombre d'entreprises/Inspecteur du Travail. A titre de rappel, ce partenariat est en cours de finalisation avec l'appui du BIT qui a permis la participation des 10 meilleurs élèves de la section Administration du Travail de l'ENAM à une session de formation au Centre International de Formation de l'OIT à Turin. Cette mesure permettra de rendre plus attrayante la section Administration du Travail dans cette institution nationale. Par ailleurs, il s'agit de s'arrimer à la Convention n°81 de l'OIT sur l'Inspection du Travail en dotant progressivement les Inspecteurs en matériels roulants et informatiques suffisants. En outre, les techniques de production évoluant, les Inspecteurs du Travail doivent bénéficier d'un recyclage afin de leur permettre de s'arrimer au nouveau contexte économique et technologique.

OBJECTIF 1. ACCROITRE L'EFFICACITE DE L'INSPECTION DU TRAVAIL

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Pourcentage d'entreprises ayant fait l'objet d'une inspection par an (contrôle et conseil)	%	2021	0	2023	0

ACTION 02

PROMOTION DU DIALOGUE SOCIAL

Cette action se consacre à améliorer la protection des travailleurs par le respect des droits fondamentaux au travail et des bonnes conditions de travail. Pour y parvenir le sous-secteur s'engage pour l'essentiel à redynamiser l'inspection du travail et favoriser les bonnes relations professionnelles. Par ailleurs, pour soutenir les bonnes relations de travail, l'intervention du MINTSS s'inscrira dans un suivi plus minutieux du climat social à travers le renforcement des institutions du dialogue social, du maintien de la paix sociale dans les entreprises, et la gestion des médailles d'honneur du travail. A cet effet, le sous-secteur Travail et Sécurité Sociale entend engager un certain nombre d'activités, notamment la mise en réseau de toutes les structures engagées dans le suivi au quotidien du climat social dans les entreprises, la révision du Code du Travail, l'opérationnalisation du Projet d'Appui à la Promotion du Dialogue Social (PAPDS), la négociation et le suivi de l'application des Conventions Collectives. S'agissant du PAPDS, il est question d'apporter un appui structurel aux organisations des travailleurs par la production des modules destinés au renforcement des capacités de leurs membres et à travers

la construction d'un Centre d'information et de formation des organisations professionnelles. En outre, l'intervention dans le cadre de cette action sera axée sur la prévention et le règlement des conflits sociaux et exige des responsables concernés, une habilité et une spontanéité dans le traitement de ces dossiers. Le traitement de l'information recueillie par les partenaires sociaux et par des requêtes portées à l'attention des Inspecteurs du Travail et du Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale à temps réel, nécessite une célérité et une homogénéité dans le suivi du climat social. Cette spontanéité doit également transparaître dans la collecte des statistiques y relatives au quotidien à travers le panorama social de l'ensemble du pays. Pour ce faire, il nous a semblé opportun, au regard de l'actualité sur le climat social en vue de renforcer de notre présence sur le terrain, de proposer un projet relatif au renforcement des mécanismes de suivi du climat social dans les services centraux et déconcentrés du MINTSS pour en assurer la diligence, l'efficacité, et la célérité.

La capitalisation des informations collectées et la production mensuelle des baromètres sociaux au niveau local, comme cela est fait au niveau national à travers l'élaboration d'une synthèse mensuelle du baromètre social, permettre aux décideurs d'avoir une grande lisibilité sur les questions de masse laborieuses à temps opportun et de prévenir les conflits collectifs par le maintien de la paix sociale.

OBJECTIF 1. AMELIORER LES RELATIONS PROFESSIONNELLES

INDICATEURS		UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Nombre de sessions ordinaires et extraordinaires des institutions du Dialogue Sociale tenues	nb	2021	17	2023	17

ACTION 04

PROMOTION DES NORMES, DES PRINCIPES ET DROITS FONDAMENTAUX DES TRAVAILLEURS

L'application des normes internationales du travail est le pilier fondamental de la promotion du travail décent. Ces normes touchent en effet aux droits fondamentaux de l'homme au travail : (i) liberté syndicale et négociation collective, (ii) élimination du travail forcé, (iii) non-discrimination en matière d'emploi et de profession, (iv) lutte contre le travail des enfants. C'est pourquoi le MINTSS s'engage à prendre une part active aux réunions statutaires régionales et internationales : Conférence Internationale du Travail (CIT), Commission du Travail et des Affaires Sociales (CTAS) de l'UA, Centre Régional Africain d'Administration du Travail (CRADAT), Conférence Interafricaine de la Prévoyance Sociale (CIPRES). Cette participation s'inscrit en droite ligne de la diplomatie de présence prônée par le Chef de l'Etat, et répond au respect des engagements pris par le Cameroun auprès de ces organisations internationales, de même qu'elle permet à notre pays d'apporter sa contribution à l'amélioration des conditions de travail et à l'augmentation de la productivité des entreprises. Pour ce faire, le Cameroun, à travers le MINTSS, doit s'acquitter à bonne date de ses contributions.

Par ailleurs, le Cameroun s'est approprié le Projet WACAP/LUTRENA en intégrant depuis 2009, ses activités au Budget de l'Etat. Dans ce cadre, des kits d'installation ont été remis à 300 enfants retirés des circuits de traite pour leur permettre de s'installer en auto-emploi et réinsérés

dans l'éducation formelle, ceux en âge scolaire.

En 2013 et 2014, le Gouvernement a commis et validé une évaluation à mi-parcours de WACAP/LUTRENA qui a conduit à l'actualisation Manuel Guide sur les mécanismes de lutte contre la traite et le trafic des enfants et à la multiplication dudit manuel.

La volonté du Gouvernement de réduire à néant ce fléau est visible non seulement à travers la ratification de huit conventions fondamentales de l'OIT, parmi lesquelles la convention n°138 de sur l'âge minimum d'accès à l'emploi et la convention n°182 sur l'élimination des pires formes de travail des enfants, mais aussi, par l'adoption de la loi N°2011/024 du 14 décembre 2011 relative à la lutte contre le trafic et la traite des personnes. Ces dispositions juridiques ont contribué de 2011 à 2014, avec l'appui du Bureau International du travail (BIT), à la formulation du Plan d'Action National pour l'élimination des pires formes de travail des enfants (PANETEC). De même, La mise en place d'un Comité National de Lutte contre le Travail des Enfants, instance quadripartite constitue un des piliers institutionnels du PANETEC, par l'arrêté n°082/PM du 27 août 2014 portant création, organisation et fonctionnement du Comité National de Lutte contre le Travail des Enfants traduit davantage l'engagement des pouvoirs publics à mettre en œuvre ce plan de lutte.

Le PANETEC constitue une réorientation de la stratégie de lutte contre le Travail des Enfants prenant en compte des activités de prévention qui se caractérisent par :

- le renforcement de la législation nationale relative au travail des enfants et s'assurer de son application par les professionnels ;
- l'assurance à une éducation primaire de qualité pour tous les enfants ;
- la garantie pour une protection sociale à tous les Camerounais ;
- la promotion de l'emploi décent pour tous, dans tous les secteurs ;
- la mise en place d'un système d'observation et de suivi du travail des enfants au Cameroun et

mobiliser les financements.

OBJECTIF 1. VEILLER A LA PRISE EN COMPTE DES NORMES ET PRINCIPES DE PROTECTION DES TRAVAILLEURS DANS LA LEGISLATION NATIONALE Y COMPRIS LA PROTECTION DES FEMMES ET DES ENFANTS

INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
		ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1 Nombre d'actions de sensibilisation et de vulgarisation des normes menées	nb	2021	4	2023	10

ACTION 05

PROMOTION DES PRINCIPES DE SANTE, DE SECURITE, D'HUMANISATION ET DE BIEN-ETRE EN MILIEU DE TRAVAIL

Cette action préconise la prévention des risques professionnels à travers la sensibilisation, la promotion, la vulgarisation et le contrôle de l'application des normes en matière de santé et sécurité au travail. Il s'agit spécifiquement de produire et de vulgariser la cartographie nationale des risques professionnels, le guide de l'humanisation et du bien-être au travail en vue d'un meilleur suivi de la protection des travailleurs contre ces risques. Par ailleurs, la création des centres d'excellence et l'installation des Comités d'hygiène et de sécurité dans les entreprises

permettent d'opérationnaliser cette vision. Pour une plus grande efficacité, le MINTSS accordera au cours de cette période des certifications et des awards aux entreprises respectant les mesures de santé et de sécurité au travail. La mise en œuvre du cadre d'orientation de lutte contre le VIH et le Sida dans le monde du travail, récemment élaboré par le MINTSS avec l'appui du BIT, du CNLS et des partenaires sociaux (employeurs et travailleurs), constitue un challenge dans ce domaine. Lancée en 2015, pour le dépistage volontaire et confidentielle de cinq millions (5 000 000) de travailleurs dans le monde dont cinquante mille (50 000) travailleurs environ au Cameroun, l'initiative VCT@Work qui se poursuit dans le processus de lutte contre le VIH et le sida avec un nombre de travailleurs dépistés s'élevant à cent vingt mille (120 000).

OBJECTIF 1. RENFORCER LE DISPOSITIF DES PRINCIPES DE SANTE, DE SECURITE ET DE BIEN ETRE EN MILIEU DE TRAVAIL

INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
		ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1 Proportion d'entreprises assujetties et disposant d'un CHS fonctionnel	%	2021	16	2023	40

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Pourcentage d'entreprises ayant fait l'objet d'une inspection par an (contrôle et conseil)	
Objectif	ACCROITRE L'EFFICACITE DE L'INSPECTION DU TRAVAIL	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	018 - PROMOTION DU TRAVAIL DECENT	
Action concernée par l'objectif	01 - RENFORCEMENT DES CAPACITES D'INTERVENTION DE L'INSPECTION DU TRAVAIL	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	Direction des Relations Professionnelles	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	Services Déconcentrés du MINTSS	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Données quantitatives	
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul	Nombre d'entreprise X 100	
Périodicité de la mesure	Annuelle	
Dernier résultat connu	Année: 2016	Valeur: 60
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2023	Valeur: 0.0
Prévisions annuelles	Année: 2023	Valeur: 65
	Année: 2024	Valeur: 70
	Année: 2025	Valeur: 75
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	Rapports d'Activités de l'Inspection du Travail et de la DRP	
Mode de collecte des données	Activités	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	Inspections du Travail, Direction des Relations Professionnelles, Cellule de Suivi	
Vérification/ Validation des données	Réunions de coordination	
Service responsable de la synthèse des données	Direction des Relations Professionnelles	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	Direction des Relations Professionnelles, Services Déconcentrés	
Coût de collecte et d'analyse		
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus	RAS	
Modalités d'interprétation	RAS	
5) Commentaires		
RAS		

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Nombre de sessions ordinaires et extraordinaires des institutions du Dialogue Sociale tenues	
Objectif	AMELIORER LES RELATIONS PROFESSIONNELLES	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	018 - PROMOTION DU TRAVAIL DECENT	
Action concernée par l'objectif	02 - PROMOTION DU DIALOGUE SOCIAL	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	Sous Direction du Climat Social	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	Services Déconcentrés du MINTSS	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Données quantitatives	
Unité de mesure	Nombre	
Mode de calcul	Nombre de couverture de négociations collectives/le nombre de négociations collectives X 100	
Périodicité de la mesure	Annuelle	
Dernier résultat connu	Année: 2017	Valeur: 40
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2023	Valeur: 17.0
Prévisions annuelles	Année: 2023	Valeur: 17
	Année: 2024	Valeur: 60
	Année: 2025	Valeur: 65
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	Rapports d'activités de la Direction des Relations Professionnelles	
Mode de collecte des données	Correspondances administratives et Rapports d'activités	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	Direction des Relations Professionnelles, Services Déconcentrés du MINTSS, Cellule de Suivi	
Vérification/ Validation des données	Réunions de coordination	
Service responsable de la synthèse des données	Direction des Relations Professionnelles	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	Sous Direction du Climat Social, Services Déconcentrés	
Coût de collecte et d'analyse		
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus	RAS	
Modalités d'interprétation	RAS	
5) Commentaires		
RAS		

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Nombre d'actions de sensibilisation et de vulgarisation des normes menées	
Objectif	VEILLER A LA PRISE EN COMPTE DES NORMES ET PRINCIPES DE PROTECTION DES TRAVAILLEURS DANS LA LEGISLATION NATIONALE Y COMPRIS LA PROTECTION DES FEMMES ET DES ENFANTS	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	018 - PROMOTION DU TRAVAIL DECENT	
Action concernée par l'objectif	04 - PROMOTION DES NORMES, DES PRINCIPES ET DROITS FONDAMENTAUX DES TRAVAILLEURS	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	Division des Normes et de la Coopération Internationale du Travail	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	OIT	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Données quantitatives	
Unité de mesure	Nombre	
Mode de calcul	Somme d'interpellations formulées par l'OIT à l'endroit du Cameroun	
Périodicité de la mesure	Annuelle	
Dernier résultat connu	Année: 2018	Valeur: 50
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2023	Valeur: 10.0
Prévisions annuelles	Année: 2023	Valeur: 10
	Année: 2024	Valeur: 25
	Année: 2025	Valeur: 20
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	Division des Normes et de la Coopération Internationale du Travail	
Mode de collecte des données	Rapports d'activités	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	Division des Normes et de la Coopération Internationale du Travail	
Vérification/ Validation des données	Division des Normes et de la Coopération Internationale du Travail	
Service responsable de la synthèse des données	Division des Normes et de la Coopération Internationale du Travail	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	Division des Normes et de la Coopération Internationale du Travail	
Coût de collecte et d'analyse		
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus	RAS	
Modalités d'interprétation	RAS	
5) Commentaires		
RAS		

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Proportion d'entreprises assujetties et disposant d'un CHS fonctionnel	
Objectif	RENFORCER LE DISPOSITIF DES PRINCIPES DE SANTE, DE SECURITE ET DE BIEN ETRE EN MILIEU DE TRAVAIL	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	018 - PROMOTION DU TRAVAIL DECENT	
Action concernée par l'objectif	05 - PROMOTION DES PRINCIPES DE SANTE, DE SECURITE, D'HUMANISATION ET DE BIEN-ETRE EN MILIEU DE TRAVAIL	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	Direction de la Santé et de la Sécurité au Travail	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	CNPS, Observatoire National du Travail	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Données quantitatives	
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul	Nombre d'entreprises assujetties ayant un CHS installé et fonctionnel/ le nombre total d'entreprises assujetties X 100	
Périodicité de la mesure	Annuelle	
Dernier résultat connu	Année: 2018	Valeur: 30
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2023	Valeur: 40.0
Prévisions annuelles	Année: 2023	Valeur: 40
	Année: 2024	Valeur: 40
	Année: 2025	Valeur: 42
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	Direction de la Santé et de la Sécurité au Travail	
Mode de collecte des données	Enquêtes, Rapports de visites d'inspections du travail	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	Direction de la Santé et de la Sécurité au Travail, CNPS	
Vérification/ Validation des données	Réunions de coordination	
Service responsable de la synthèse des données	Direction de la Santé et de la Sécurité au Travail	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	Observatoire National du Travail	
Coût de collecte et d'analyse		
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus	RAS	
Modalités d'interprétation	RAS	
5) Commentaires		
RAS		

■ 7.4. PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTIONS

NUMÉRO ET INTITULÉ DE L'ACTION		DEPENSES COURANTES		DEPENSES EN CAPITAL		TOTAL	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP
01	RENFORCEMENT DES CAPACITES D'INTERVENTION DE L'INSPECTION DU TRAVAIL	661 900 000	661 900 000	385 000 000	385 000 000	1 046 900 000	1 046 900 000
02	PROMOTION DU DIALOGUE SOCIAL	1 225 000 000	1 225 000 000	0	0	1 225 000 000	1 225 000 000
04	PROMOTION DES NORMES, DES PRINCIPES ET DROITS FONDAMENTAUX DES TRAVAILLEURS	67 000 000	67 000 000	0	0	67 000 000	67 000 000
05	PROMOTION DES PRINCIPES DE SANTE, DE SECURITE, D'HUMANISATION ET DE BIEN-ETRE EN MILIEU DE TRAVAIL	63 000 000	63 000 000	0	0	63 000 000	63 000 000
TOTAL		2 016 900 000	2 016 900 000	385 000 000	385 000 000	2 401 900 000	2 401 900 000

8. PROGRAMME 159

**GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU
SOUS SECTEUR TRAVAIL ET SECURITE SOCIALE**

RESPONSABLE DU PROGRAMME

JOHNY EMMANUEL RAZACK

■ 8.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Placé sous la responsabilité de Monsieur JOHNY RAZACK, Secrétaire Général du Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale, ce programme a pour objectif : « **Améliorer la Coordination des services et assurer la bonne mise en œuvre des programmes du Ministère du Travail et de la Sécurité** ». Il est évalué à travers l'indicateur : « **Taux de réalisation des activités budgétisées au sein du MINTSS** ».

Au-delà des fonctions opérationnelles de pourvoyeur de logistique et de ressources humaines pour la réalisation de toutes les activités budgétisées au MINTSS, il nécessite une attention particulière pour un pilotage judicieux et une coordination permanente de l'ensemble des actions des programmes techniques.

Dans le même sens, la mise en œuvre de la vision de la SND30 et les prescriptions gouvernementales en matière de travail décent, dialogue social et sécurité sociale, appellent à des actions cohérentes et réfléchies.

■ OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 Améliorer la Coordination des services et assurer la bonne mise en œuvre des programmes du Ministère du Travail et de la Sécurité

INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
		ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1 Taux de réalisation des activités budgétisées au sein du MINTSS	%	2021	94	2023	95

PROGRAMME 159 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU SOUS SECTEUR TRAVAIL...
PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Taux de réalisation des activités budgétisées au sein du MINTSS	
Objectif	Améliorer la Coordination des services et assurer la bonne mise en œuvre des programmes du Ministère du Travail et de la Sécurité	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	159 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU SOUS SECTEUR TRAVAIL ET SECURITE SOCIALE	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	CONSEIL TECHNIQUE DU MINISTRE	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	SECRETARIAT GENERAL	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Données quantitatives	
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul	Nombre d'activités réalisées/le nombre total d'activités	
Périodicité de la mesure	Annuelle	
Dernier résultat connu	Année: 2017	Valeur: 92
Cible fixée à la fin du programme	Année: 2023	Valeur: 95.0
Prévisions annuelles	Année: 2023	Valeur: 94
	Année: 2024	Valeur: 95
	Année: 2025	Valeur: 96
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	MINTSS	
Mode de collecte des données	Rapports d'activités, fiches de collecte	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	ONT, CS, Services déconcentrés	
Vérification/ Validation des données	Conférences annuelles, Réunions de coordination	
Service responsable de la synthèse des données	ONT, CS	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	INS	
Coût de collecte et d'analyse		
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus	RAS	
Modalités d'interprétation	RAS	
5) Commentaires		
RAS		

■ RECAPITULATION DES ACTIONS

- ACTION 01:** COORDINATION ET SUIVI DES ACTIVITES DES SERVICES DU MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE
- ACTION 02:** PLANIFICATION ET GESTION BUDGETAIRE AU MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE
- ACTION 04:** SYSTEME D'INFORMATION ET PRODUCTION STATISTIQUES AU MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE
- ACTION 05:** AMELIORATION DU CADRE DU TRAVAIL DU MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE
- ACTION 06:** DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES
- ACTION 08:** CONTROLE ET AUDIT INTERNE DU FONCTIONNEMENT ET LA PERFORMANCE DES SERVICES DU MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE
- ACTION 09:** CONSEIL ET ASSISTANCE JURIDIQUE AU MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE
- ACTION 10:** COMMUNICATION ET RELATION PUBLIQUE AU MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE
- ACTION 11:** RESSOURCES DOCUMENTAIRES ET INFORMATION DES USAGERS AU MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

■ 8.2. STRATÉGIE PROGRAMME

Afin de remplir efficacement les missions qui lui sont assignées à savoir : l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de la politique et des programmes du Gouvernement dans les domaines des relations professionnelles, du statut des travailleurs et de la sécurité sociale, le Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale s'est doté de deux (02) programmes opérationnels. Cependant, ces programmes techniques ne peuvent efficacement s'exécuter sans le concours du Programme Gouvernance et Appui Institutionnel.

Ce programme vise à assurer la bonne mise en œuvre des programmes techniques avec la mise en œuvre d'une véritable stratégie de coordination des actions, la définition des rôles à jouer par les différentes actions, afin que les activités menées conduisent à l'atteinte de l'objectif du programme.

De même, les actions qui renvoient à la fourniture de la logistique et la gestion des ressources humaines constitueront des catalyseurs pour les programmes techniques.

Pour l'exécution de ce programme, neuf (09) actions seront mises en œuvre :

- Coordination et suivi des activités des services du Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale ;
- Planification et Gestion budgétaire au Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale ;
- Système d'information et Production statistiques au Ministère du Travail et de la Sécurité

Sociale ;

- Amélioration du cadre de travail au Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale ;
- Gestion des ressources humaines ;
- Contrôle et audit interne du fonctionnement et la performance des services du Ministère du Travail et de

■ 8.3. PRÉSENTATION DES ACTIONS

ACTION 01

COORDINATION ET SUIVI DES ACTIVITES DES SERVICES DU MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

Action de la coordination politique et administrative, elle assure la conduite des missions du sous-secteur Travail et Sécurité Sociale pour l'atteinte des objectifs de la politique gouvernementale relatives aux questions de travail et de la protection sociale des populations, telles que prescrit dans la SND30 et le décret N°2012/558 du 26 novembre 2012 portant organisation du Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale. A cet effet, elle fixe le cap à suivre non seulement en définissant les actions et les activités prioritaires des autres programmes, et l'animation de toutes les structures du MINTSS mais aussi, dans l'arbitrage des enveloppes nécessaires inhérentes au bon fonctionnement de ces dernières.

Le suivi de la réalisation de ces actions et autres activités s'accompagnent toujours : des séances d'évaluation au cours des réunions de coordination dans l'administration centrale, des descentes dans les services déconcentrés, de l'analyse des rapports d'activités. Cet aspect permet d'avoir une meilleure idée du chemin parcouru à l'effet de prendre des mesures idoines.

OBJECTIF 1. AMELIORER LA COORDINATION DES SERVICES ET ASSURER LA BONNE MISE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES DU MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Taux de réalisation des activités budgétisées au sein du MINTSS	%	2021	86	2023	89

ACTION 02

PLANIFICATION ET GESTION BUDGETAIRE AU MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

Le Sous-secteur Travail et Sécurité Sociale souffre de l'inexistence d'une stratégie validée du domaine. Certes, un document de travail a été élaboré, mais le périmètre ministériel n'a pas encore soumis ce draft à la validation du MINEPAT. Un CDMT du Sous-secteur élaboré de façon participative lui sert de boussole pour l'élaboration du budget. Un comité PPBS existe et fonctionne mais mérite de redynamiser ses activités. Les nouvelles orientations disposent d'adopter une approche sectorielle dans la mise en place des stratégies. Dans cet ordre d'idée, une stratégie de développement des services sociaux est actuellement en cours de finalisation

dans le cadre d'un groupe de travail interministériel à pied d'œuvre sous la coordination du MINEPAT. En attendant le sous-secteur devrait s'appesantir sur la revue de ses programmes, la révision régulière du CDMT de base pour l'arrimer au CBMT, l'élaboration du PPA, du budget et de la feuille de route et de la MAP y afférentes. La chaîne va aussi assurer l'élaboration et le suivi du BIP.

OBJECTIF 1. AMELIORER LA QUALITE ET L'EFFICACITE DE LA DEPENSE

INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
		ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1 Note globale du MINTSS Obtenue à l'issue des CEPB/PA	%	2021	89	2023	90

ACTION 04

SYSTEME D'INFORMATION ET PRODUCTION STATISTIQUES AU MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

Il s'agit dans cette action, d'améliorer l'aptitude et la capacité du Sous-secteur à mettre à la disposition des décideurs, chercheurs et autres utilisateurs des statistiques du travail, des informations fiables susceptibles de servir d'outil d'aide à la décision ou de base documentaire à divers usages. A cet effet, le MINTSS entend poursuivre l'opérationnalisation de l'Observatoire National du Travail. Après la conduite de l'enquête pilote sur la situation de référence en matière des conditions de travail dans trois (3) régions méridionales du Cameroun (Centre, Est et Sud), il est question d'élaborer un guide méthodologique pour l'organisation d'une enquête nationale en collaboration avec l'Institut National de la Statistique. Cet organe du Ministère va assurer également le suivi et l'évaluation des politiques publiques en matière de Travail et Sécurité Sociale, la production et la diffusion courante des statistiques sur le domaine, à travers notamment des notes semestrielles de conjoncture et l'élaboration des rapports thématiques constitueront les principaux livrables de cette action.

La redynamisation de l'Inspection du Travail impulsée par la hiérarchie du Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale, ces dernières années, est une démarche qui impose une accélération du développement des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) afin d'améliorer la qualité du service rendu au public.

Pour ce faire, il sera question pour cette action, d'une part, d'aider le MINTSS à disposer d'une stratégie cohérente de développement des TIC à travers l'élaboration et la mise en œuvre du Schéma Directeur Informatique. D'autre part, l'amener à mettre à niveau, dans les meilleurs délais, son système d'information, par l'acquisition et l'installation des logiciels authentiques ainsi que la sécurisation logicielle des postes de travail constitueront une priorité.

Par ailleurs, le contexte cybernétique qui prévaut actuellement, de même que l'urgence de favoriser les échanges entre les structures du Ministère ainsi que le traitement efficient des dossiers au quotidien, obligent qu'il soit envisagé des actions précises. Il s'agit de la restructuration des architectures réseaux existantes, l'acquisition de nouveaux équipements (ordinateurs, scanners, imprimantes, routeur, pare-feu,...) et l'extension du réseau informatique du MINTSS aux services déconcentrés, chevilles ouvrières de la mise en œuvre des politiques du Travail et de la Sécurité Sociale à travers les Inspections du Travail.

OBJECTIF 1. METTRE A DISPOSITION DES DECIDEURS ET DES USAGERS DES
INFORMATIONS ET DONNEES D'INFORMATIONS ET STATISTIQUES FIABLES
POUR LE SUIVI / EVALUATION DE LA PERFORMANCE

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Taux de disponibilité des statistiques clés	%	2021	80	2023	82

ACTION 05

**AMELIORATION DU CADRE DU TRAVAIL DU MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE
SOCIALE**

Dans le nouveau contexte économique, le sous-secteur travail et sécurité sociale se doit de répondre par une présence plus dense. A cet effet, il est envisagé la création et/ou le renforcement des services déconcentrés y compris dans certains arrondissements sensibles. Il s'agit notamment des unités administratives dans lesquelles le volume de l'activité économique est plus important. Cette action vise également la maintenance et le renforcement des infrastructures, des équipements et des matériels existants aussi bien au niveau central que déconcentré. L'amélioration de la qualité de l'offre et des services s'impose donc comme une nécessité qui passe par la construction et la réhabilitation des bâtiments administratifs, l'acquisition du matériel informatique et enfin, l'équipement des services centraux et déconcentrés du Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale.

OBJECTIF 1. DOTER LES DIFFERENTES STRUCTURES D'INFRASTRUCTURES ET
EQUIPEMENTS ADEQUATS

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Proportion des dossiers traités dans les délais réglementaires	%	2021	83	2023	85

ACTION 06

DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES

L'insuffisance des ressources humaines dédiées à l'administration du travail, accentuée par le vieillissement des effectifs constitue une tendance lourde pour la qualité des services rendus aux usagers. Pour cette action, il s'agira d'implémenter le plan de formation et de gestion des ressources humaines sur les aspects quantitatif et qualitatif à travers l'octroi d'un certain nombre de bourses et stages de formation, de recyclage et de perfectionnement. Ainsi donc le développement et le renforcement des capacités des ressources humaines s'imposent comme une nécessité.

OBJECTIF 1. AMELIORER LES CAPACITES TECHNIQUES DES RESSOURCES HUMAINES

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Pourcentage de rejets des traitements de dossiers effectué	%	2021	45	2023	45

ACTION 08**CONTROLE ET AUDIT INTERNE DU FONCTIONNEMENT ET LA PERFORMANCE DES SERVICES DU MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE**

La mise en œuvre de cette action par l'Inspection Générale s'articule autour de quatre interventions majeures : le contrôle des activités administratives des services centraux et déconcentrés, la vérification de l'exécution des missions techniques et la feuille de route des différents services centraux et déconcentrés du Ministère, l'audit de régularité et de conformité des dépenses des différentes structures, la sensibilisation de tout le personnel du Département ministériel et des enquêtes en matière de lutte contre la corruption. Elles permettent à cette structure de faire une évaluation du fonctionnement des différents services du sous-secteur travail et sécurité sociale, des structures sous tutelle ainsi que des organismes rattachés. De plus, celles-ci visent non seulement l'évaluation des performances de ces différentes structures par rapport au niveau d'exécution de leurs missions, projets et programmes conformément aux prescriptions de l'organigramme, de la feuille de route ministérielle et toute autre directive de la hiérarchie, mais aussi, sur la promotion de l'éthique morale à travers la stratégie de lutte contre la corruption au sein du Ministère en collaboration avec la Cellule ministérielle de lutte contre ce fléau

OBJECTIF 1. AMELIORER LE FONCTIONNEMENT ET LA PERFORMANCE DES SERVICES AU MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Nombre d'irrégularités relevées par mission d'inspection	nb	2021	5	2023	4

ACTION 09**CONSEIL ET ASSISTANCE JURIDIQUE AU MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE**

Dans le cadre de cette action, la Cellule Juridique implémentera son objectif à travers: le respect de la légalité et de la régularité juridique des actes engageant le Ministère ; la préparation et la mise en forme des projets de texte ou convention à caractère législatif ou réglementaire initiés par le Ministère ou à soumettre à la signature du Ministre ; le suivi et l'application de la législation et de la réglementation du travail; les avis juridiques sur les problèmes relevant du Ministère; la promotion et la vulgarisation de la culture juridique au sein du Ministère et dans les entreprises ; l'instruction et le traitement des recours administratifs et des contentieux dirigés contre les actes produits par le Ministre et la défense des intérêts de l'Etat en justice, chaque fois que le Ministère est impliqué dans une affaire, tout ceci en liaison avec le Ministère de la Justice.

OBJECTIF 1. Assurer la conformité légale des actes et la défense en justice des intérêts de l'Etat

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Pourcentage des décisions de justice contradictoires	%	2021	25	2023	30
2	Proportion des textes examinés par an dans les délais	%	2021	25	2023	30

ACTION 10**COMMUNICATION ET RELATION PUBLIQUE AU MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE**

Il s'agit dans cette action de rendre visible les activités du sous-secteur, à travers la mise en œuvre de la stratégie de communication gouvernementale qui englobe la conception et la mise en forme des messages spécifiques du Ministre, la collecte, l'analyse et la conservation de la documentation journalistique et audiovisuelle, l'exploitation des articles relatifs aux problèmes du travail et de la sécurité sociale dans la presse nationale et internationale, l'organisation des conférences de presse et autres actions de communication du chef de Département ainsi que le contact des médias pour la couverture des réunions convoquées par ce dernier. En outre, l'action s'attellera à l'amélioration de la réalisation des émissions spécialisées du sous-secteur dans les médias avec l'installation d'un studio audionumérique au sein du Ministère et le renforcement des équipements y afférents.

La Cellule de traduction quant à elle, assurera la traduction courante des documents et le contrôle de qualité de cet exercice ainsi que la constitution d'une banque de données terminologiques relatives au travail, à la santé et à la sécurité sociale.

OBJECTIF 1. ACCROITRE LA VISIBILITE DES ACTIONS MENEES

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Taux de médiatisation des événements du MINTSS	%	2021	100	2023	100

ACTION 11**RESSOURCES DOCUMENTAIRES ET INFORMATION DES USAGERS AU MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE**

La création du Centre de la Documentation et des Archives par décret No 2012/558 du 26 Novembre portant organisation du Ministre du travail et de la Sécurité Sociale met un point d'honneur dans le fonctionnement de la bibliothèque avec l'acquisition et la conservation des manuels et des revues scientifiques ayant trait au secteur du Travail et de la Sécurité Sociale, des relations avec les Archives Nationales et d'autres sources documentaires nationales et internationales. La modernisation des conditions de conservation des archives passe par le traitement physique et intellectuel et l'informatisation du système de gestion documentaire. La numérisation des archives complétera la conduite de cette mutation.

Par ailleurs, considéré comme la porte d'entrée du MINTSS la Sous-Direction de l'Accueil, du Courrier et de Liaison (SDACL) dans le cadre de cette action, s'investira pour relever les défis des rendements en matière de l'accueil, de l'information et de l'orientation des usagers ; de la réception, du traitement et de la ventilation du courrier et de la relance des services pour le traitement des dossiers ; de la publication et ventilation des actes réglementaires ainsi que tout autre document de service entre autre

OBJECTIF 1. AMELIORER LA GESTION DES RESSOURCES DOCUMENTAIRES ET
 INFORMATION D'ACCUEIL

INDICATEURS		UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Pourcentage des demandes satisfaites	%	2021	81	2023	82

PROGRAMME 159 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU SOUS SECTEUR TRAVAIL...
PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Taux de réalisation des activités budgétisées au sein du MINTSS	
Objectif	AMELIORER LA COORDINATION DES SERVICES ET ASSURER LA BONNE MISE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES DU MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	159 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU SOUS SECTEUR TRAVAIL ET SECURITE SOCIALE	
Action concernée par l'objectif	01 - COORDINATION ET SUIVI DES ACTIVITES DES SERVICES DU MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	CONSEIL TECHNIQUE DU MINISTRE	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	SECRETARIAT GENERAL	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Données quantitatives	
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul	Nombre d'activités réalisées /le nombre total d'activités budgétisées X 100	
Périodicité de la mesure	Annuelle	
Dernier résultat connu	Année: 2019	Valeur: 91
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2023	Valeur: 89.0
Prévisions annuelles	Année: 2023	Valeur: 89
	Année: 2024	Valeur: 93
	Année: 2025	Valeur: 94
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	Services centraux et déconcentrés du MINTSS	
Mode de collecte des données	Rapports d'activités, fiches de collecte	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	ONT, CS, Services déconcentrés du MINTSS	
Vérification/ Validation des données	Conférences annuelles des services, Réunions de coordination	
Service responsable de la synthèse des données	ONT, CS	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	INS	
Coût de collecte et d'analyse		
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus	RAS	
Modalités d'interprétation	RAS	
5) Commentaires		
RAS		

PROGRAMME 159 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU SOUS SECTEUR TRAVAIL...
PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur	
Indicateur	Note globale du MINTSS Obtenue à l'issue des CEPB/PA
Objectif	AMELIORER LA QUALITE ET L'EFFICACITE DE LA DEPENSE
Stratégie concernée	
Programme concerné par l'objectif	159 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU SOUS SECTEUR TRAVAIL ET SECURITE SOCIALE
Action concernée par l'objectif	02 - PLANIFICATION ET GESTION BUDGETAIRE AU MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	Division des Etudes, de la Prospective et des Statistiques
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	Direction des Affaires Générales
2) Description de l'indicateur	
Nature précise des données à utiliser	Données quantitatives
Unité de mesure	pourcentage (%)
Mode de calcul	Nombre de points obtenus à l'examen du CDMT/le nombre total de points prévus pour l'examen X 100
Périodicité de la mesure	Annuelle
Dernier résultat connu	Année: 2017 Valeur: 92.50
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2023 Valeur: 90.0
Prévisions annuelles	Année: 2023 Valeur: 90
	Année: 2024 Valeur: 94
	Année: 2025 Valeur: 94.50
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)	
Source de données	Division des Etudes, de la Prospective et des Statistiques
Mode de collecte des données	Rapports d'activités et correspondances administratives
Services ou organismes responsables de la collecte des données	Division des Etudes, de la Prospective et des Statistiques
Vérification/ Validation des données	Conférences de validation du CDMT
Service responsable de la synthèse des données	Division des Etudes, de la Prospective et des Statistiques
Service interne ou structure externe responsable des analyses	Division des Etudes, de la Prospective et des Statistiques, MINEPAT
Coût de collecte et d'analyse	
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur	
Limites et biais connus	RAS
Modalités d'interprétation	RAS
5) Commentaires	
RAS	

PROGRAMME 159 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU SOUS SECTEUR TRAVAIL...
PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Taux de disponibilité des statistiques clés	
Objectif	METTRE A DISPOSITION DES DECIDEURS ET DES USAGERS DES INFORMATIONS ET DONNEES D'INFORMATIONS ET STATISTIQUES FIABLES POUR LE SUIVI / EVALUATION DE LA PERFORMANCE	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	159 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU SOUS SECTEUR TRAVAIL ET SECURITE SOCIALE	
Action concernée par l'objectif	04 - SYSTEME D'INFORMATION ET PRODUCTION STATISTIQUES AU MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	Division des Etudes, de la Prospective et des Statistiques	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	Observatoire National du Travail, DSST, DRP, DSS, Service du Greffe des Syndicats, Cellule de Suivi, DINCIT, DAG	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Données quantitatives	
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul	Nombre des statistiques du domaine du Travail disponible/le nombre total des statistiques du domaine du Travail X 100	
Périodicité de la mesure	Annuelle	
Dernier résultat connu	Année: 2017	Valeur: 80
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2023	Valeur: 82.0
Prévisions annuelles	Année: 2023	Valeur: 82
	Année: 2024	Valeur: 82
	Année: 2025	Valeur: 82.5
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	Division des Etudes, de la Prospective et des Statistiques	
Mode de collecte des données	Enquêtes, fiches de collecte, Rapports des inspections du travail	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	Division des Etudes, de la Prospective et des Statistiques	
Vérification/ Validation des données	Séminaires de validation	
Service responsable de la synthèse des données	Division des Etudes, de la Prospective et des Statistiques	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	Division des Etudes, de la Prospective et des Statistiques, INS	
Coût de collecte et d'analyse		
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus	RAS	
Modalités d'interprétation	RAS	
5) Commentaires		
RAS		

PROGRAMME 159 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU SOUS SECTEUR TRAVAIL...
 PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Proportion des dossiers traités dans les délais règlementaires	
Objectif	DOTER LES DIFFERENTES STRUCTURES D'INFRASTRUCTURES ET EQUIPEMENTS ADEQUATS	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	159 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU SOUS SECTEUR TRAVAIL ET SECURITE SOCIALE	
Action concernée par l'objectif	05 - AMELIORATION DU CADRE DU TRAVAIL DU MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	Direction des Affaires Générales	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	SECRETARIAT GENERAL	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Données quantitatives	
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul	Pourcentage	
Périodicité de la mesure	Annuelle	
Dernier résultat connu	Année: 2017	Valeur: 70
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2023	Valeur: 85.0
Prévisions annuelles	Année: 2023	Valeur: 85.00
	Année: 2024	Valeur: 82
	Année: 2025	Valeur: 83
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	Direction des Affaires Générales	
Mode de collecte des données	Rapports d'activités, Correspondances administratives	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	Direction des Affaires Générales	
Vérification/ Validation des données	Réunions de coordination	
Service responsable de la synthèse des données	Direction des Affaires Générales	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	SDTST	
Coût de collecte et d'analyse		
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus	RAS	
Modalités d'interprétation	RAS	
5) Commentaires		
RAS		

PROGRAMME 159 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU SOUS SECTEUR TRAVAIL...
PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Pourcentage de rejets des traitements de dossiers effectué	
Objectif	AMELIORER LES CAPACITES TECHNIQUES DES RESSOURCES HUMAINES	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	159 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU SOUS SECTEUR TRAVAIL ET SECURITE SOCIALE	
Action concernée par l'objectif	06 - DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	Direction des Affaires Générales	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	SDPSP	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Données quantitatives	
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul	Nombre de dossiers rejetés/nombre total des dossiers X 100	
Périodicité de la mesure	Annuelle	
Dernier résultat connu	Année: 2018	Valeur: 50
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2023	Valeur: 45.0
Prévisions annuelles	Année: 2023	Valeur: 45
	Année: 2024	Valeur: 40
	Année: 2025	Valeur: 35
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	Différentes Structures du MINTSS	
Mode de collecte des données	Rapports d'activités sur les registres de transmission	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	SDACL	
Vérification/ Validation des données	Réunions de coordination	
Service responsable de la synthèse des données	ONT, Cellule des Statistiques	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	ONT, Cellule des Statistiques	
Coût de collecte et d'analyse		
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus	RAS	
Modalités d'interprétation	RAS	
5) Commentaires		
RAS		

PROGRAMME 159 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU SOUS SECTEUR TRAVAIL...
PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Nombre d'irrégularités relevées par mission d'inspection	
Objectif	AMELIORER LE FONCTIONNEMENT ET LA PERFORMANCE DES SERVICES AU MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	159 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU SOUS SECTEUR TRAVAIL ET SECURITE SOCIALE	
Action concernée par l'objectif	08 - CONTROLE ET AUDIT INTERNE DU FONCTIONNEMENT ET LA PERFORMANCE DES SERVICES DU MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	Inspection Générale	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif		
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Données quantitatives	
Unité de mesure	Nombre	
Mode de calcul	Somme des irrégularités relevées	
Périodicité de la mesure	Annuelle	
Dernier résultat connu	Année: 2017	Valeur: 7
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2023	Valeur: 4.0
Prévisions annuelles	Année: 2023	Valeur: 4
	Année: 2024	Valeur: 5
	Année: 2025	Valeur: 3
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	Inspection Générale	
Mode de collecte des données	Rapports d'inspection	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	Inspection Générale	
Vérification/ Validation des données	Réunions de coordination, Conférences annuelles des Services	
Service responsable de la synthèse des données	Inspection Générale	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	Inspection Générale	
Coût de collecte et d'analyse		
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus	RAS	
Modalités d'interprétation	RAS	
5) Commentaires		
RAS		

PROGRAMME 159 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU SOUS SECTEUR TRAVAIL...
PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur	
Indicateur	Pourcentage des décisions de justice contradictoires
Objectif	Assurer la conformité légale des actes et la défense en justice des intérêts de l'Etat
Stratégie concernée	
Programme concerné par l'objectif	159 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU SOUS SECTEUR TRAVAIL ET SECURITE SOCIALE
Action concernée par l'objectif	09 - CONSEIL ET ASSISTANCE JURIDIQUE AU MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	Cellule Juridique
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	
2) Description de l'indicateur	
Nature précise des données à utiliser	Données quantitatives
Unité de mesure	pourcentage (%)
Mode de calcul	Nombre de décisions de justice contradictoires /nombre total de décisions de justice X 100
Périodicité de la mesure	Annuelle
Dernier résultat connu	Année: 2016 Valeur: 82
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2023 Valeur: 30.0
Prévisions annuelles	Année: 2023 Valeur: 30
	Année: 2024 Valeur: 86
	Année: 2025 Valeur: 87
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)	
Source de données	Cellule Juridique
Mode de collecte des données	Rapports d'activités, Correspondances administratives
Services ou organismes responsables de la collecte des données	Cellule Juridique
Vérification/ Validation des données	Réunions de coordination
Service responsable de la synthèse des données	Cellule Juridique
Service interne ou structure externe responsable des analyses	Cellule Juridique
Coût de collecte et d'analyse	
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur	
Limites et biais connus	RAS
Modalités d'interprétation	RAS
5) Commentaires	
RAS	

PROGRAMME 159 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU SOUS SECTEUR TRAVAIL...
 PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Proportion des textes examinés par an dans les délais	
Objectif	Assurer la conformité légale des actes et la défense en justice des intérêts de l'Etat	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	159 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU SOUS SECTEUR TRAVAIL ET SECURITE SOCIALE	
Action concernée par l'objectif	09 - CONSEIL ET ASSISTANCE JURIDIQUE AU MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	cellule juridique	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif		
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	données quantitatives	
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul	nombres de décisions de justice contradictoire/nombre total de décision de justice	
Périodicité de la mesure	annuelle	
Dernier résultat connu	Année: 2017	Valeur: 82
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2023	Valeur: 30.0
Prévisions annuelles	Année: 2023	Valeur: 85
	Année: 2024	Valeur: 86
	Année: 2025	Valeur: 87
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	cellule juridique	
Mode de collecte des données	rapport d'activités correspondances administratives	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	cellule juridique	
Vérification/ Validation des données	réunion de coordination	
Service responsable de la synthèse des données	cellule juridique	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	cellule juridique	
Coût de collecte et d'analyse		
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus	RAS	
Modalités d'interprétation	RAS	
5) Commentaires		

PROGRAMME 159 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU SOUS SECTEUR TRAVAIL...
PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur	
Indicateur	Taux de médiatisation des évènements du MINTSS
Objectif	ACCROITRE LA VISIBILITE DES ACTIONS MENEES
Stratégie concernée	
Programme concerné par l'objectif	159 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU SOUS SECTEUR TRAVAIL ET SECURITE SOCIALE
Action concernée par l'objectif	10 - COMMUNICATION ET RELATION PUBLIQUE AU MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	Cellule de la Communication
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	
2) Description de l'indicateur	
Nature précise des données à utiliser	Données quantitatives
Unité de mesure	pourcentage (%)
Mode de calcul	Nombre d'évènements médiatisés/le nombre total d'évènements X 100
Périodicité de la mesure	Annuelle
Dernier résultat connu	Année: 2018 Valeur: 100
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2023 Valeur: 100.0
Prévisions annuelles	Année: 2023 Valeur: 100
	Année: 2024 Valeur: 100
	Année: 2025 Valeur: 100
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)	
Source de données	Cellule de la Communication
Mode de collecte des données	Rapports d'activités, Correspondances administratives
Services ou organismes responsables de la collecte des données	Cellule de la Communication
Vérification/ Validation des données	Réunions de coordination
Service responsable de la synthèse des données	Cellule de la Communication
Service interne ou structure externe responsable des analyses	Cellule de la Communication
Coût de collecte et d'analyse	
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur	
Limites et biais connus	RAS
Modalités d'interprétation	RAS
5) Commentaires	
RAS	

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Pourcentage des demandes satisfaites	
Objectif	AMELIORER LA GESTION DES RESSOURCES DOCUMENTAIRES ET INFORMATION D'ACCUEIL	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	159 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU SOUS SECTEUR TRAVAIL ET SECURITE SOCIALE	
Action concernée par l'objectif	11 - RESSOURCES DOCUMENTAIRES ET INFORMATION DES USAGERS AU MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	Centre de Documentation et des Archives	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif		
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Données quantitatives	
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul	Nombre de demandes satisfaites/sur le nombre total de demandes X 100	
Périodicité de la mesure	Annuelle	
Dernier résultat connu	Année: 2018	Valeur: 79
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2023	Valeur: 82.0
Prévisions annuelles	Année: 2023	Valeur: 82
	Année: 2024	Valeur: 82
	Année: 2025	Valeur: 83
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	Centre de Documentation et des Archives	
Mode de collecte des données	Rapports d'activités et correspondances administratives	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	Centre de Documentation et des Archives	
Vérification/ Validation des données	Réunions de coordination	
Service responsable de la synthèse des données	Centre de Documentation et des Archives	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	Centre de Documentation et des Archives	
Coût de collecte et d'analyse		
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus	RAS	
Modalités d'interprétation	RAS	
5) Commentaires		
RAS		

8.4. PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTIONS

NUMÉRO ET INTITULÉ DE L'ACTION		DEPENSES COURANTES		DEPENSES EN CAPITAL		TOTAL	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP
01	COORDINATION ET SUIVI DES ACTIVITES DES SERVICES DU MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE	824 500 000	824 500 000	0	0	824 500 000	824 500 000
02	PLANIFICATION ET GESTION BUDGETAIRE AU MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE	1 495 022 000	1 495 022 000	0	0	1 495 022 000	1 495 022 000
04	SYSTEME D'INFORMATION ET PRODUCTION STATISTIQUES AU MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE	329 000 000	329 000 000	0	0	329 000 000	329 000 000
05	AMELIORATION DU CADRE DU TRAVAIL DU MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE	165 000 000	165 000 000	215 000 000	215 000 000	380 000 000	380 000 000
06	DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES	340 000 000	340 000 000	0	0	340 000 000	340 000 000
08	CONTROLE ET AUDIT INTERNE DU FONCTIONNEMENT ET LA PERFORMANCE DES SERVICES DU MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE	93 578 000	93 578 000	0	0	93 578 000	93 578 000
09	CONSEIL ET ASSISTANCE JURIDIQUE AU MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE	25 000 000	25 000 000	0	0	25 000 000	25 000 000
10	COMMUNICATION ET RELATION PUBLIQUE AU MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE	158 000 000	158 000 000	0	0	158 000 000	158 000 000
11	RESSOURCES DOCUMENTAIRES ET INFORMATION DES USAGERS AU MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE	80 000 000	80 000 000	0	0	80 000 000	80 000 000
TOTAL		3 510 100 000	3 510 100 000	215 000 000	215 000 000	3 725 100 000	3 725 100 000